



Assemblée générale

Vingt-cinquième session extraordinaire

Documents officiels

1^{re} séance

Mercredi 6 juin 2001, à 9 heures

New York

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le chef de la délégation finlandaise

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Hommage à la mémoire de feu les rois du Royaume du Népal, S. M. le Roi Birendra Bir Shah Dev et S. M. le Roi Dipendra Bir Bikram Shah Dev

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va rendre hommage à la mémoire de feu les rois du Royaume du Népal, S. M. le

Roi Birendra Bir Shah Dev et S. M. le Roi Dipendra Bir Bikram Shah Dev.

Au nom de l'Assemblée général, je souhaite transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple népalais et à la famille des disparus. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de feu les rois.

Les représentants observent une minute de silence.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-25/4)

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'aimerais ensuite, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-25/4, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 18 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (parle en anglais) : L'article 28 du Règlement intérieur stipule que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nommera, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres.

Conformément aux précédents, et compte tenu des recommandations de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs devrait se composer des mêmes membres que ceux de la cinquante-cinquième session ordinaire, en l'occurrence, les Bahamas, la Chine, l'Équateur, le Gabon, l'Irlande, Maurice, la Fédération de Russie, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (parle en anglais) : À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 16 avril 2001, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

Le Président provisoire (parle en anglais) : La Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale recommande que la vingt-cinquième session extraordinaire se déroule sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session ordinaire, M. Harri Holkeri, de la Finlande.

Je considérerai que l'Assemblée générale souhaite élire M. Holkeri Président de l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (parle en anglais) : Je présente mes sincères félicitations à M. Harri Holkeri, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

M. Holkeri assume la présidence.

Allocution de M. Harri Holkeri, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire

Le Président (parle en anglais) : Je suis très heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Kimmo Sasi, Ministre du commerce extérieur de la République de Finlande, qui a présidé l'ouverture de cette séance, avant mon élection à cette fonction. Je suis très touché et honoré d'avoir été élu à l'unanimité et je m'engage à mener à bien les travaux de cette session.

Nous vivons dans un monde qui s'urbanise. Nous pouvons dire que nous sommes au début d'un millénaire urbain. Il y a moins d'une année, les dirigeants du monde se sont rassemblés ici dans cette même salle, au Sommet du Millénaire, et ils ont exprimé leur ferme engagement à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020. Ils se sont également déclarés résolus à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Les taudis et la pauvreté vont de pair, et donc en travaillant pour de meilleures conditions d'habitation en ville, nous agissons en faveur de la réduction de la pauvreté.

Il y a cinq ans, à Istanbul, à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, la communauté internationale s'est réunie et a discuté de la façon de répondre aux exigences physiques, économiques, sociales et écologiques croissantes d'un monde qui s'urbanise rapidement. La sagesse collective de cette Conférence constitue le Programme pour l'habitat, un appel mondial à des actions à tous les niveaux pour améliorer les conditions et la qualité de vie dans les villes et villages du monde.

Le point essentiel du Programme pour l'habitat est d'assurer un logement décent à tous et de rendre les établissements humains plus sûrs, plus sains, plus agréables, équitables et productifs. Le Programme pour l'habitat accorde également une attention à la promotion de l'égalité entre les sexes et au renforcement du pouvoir d'action des femmes, en tant que moyens effectifs pour lutter contre la pauvreté, la faim et les maladies et promouvoir le développement durable et le bien-être des personnes.

Dans sa résolution 52/190, l'Assemblée générale a décidé de tenir cette session extraordinaire de l'Assemblée pour examiner et évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Qu'avons-nous réalisé durant les cinq années qui se sont écoulées depuis Istanbul, aux niveaux local, régional et international? Que devons-nous faire à l'avenir?

Au cours des mois écoulés, durant la phase préparatoire de cette session, plusieurs idées importantes et novatrices ont émergé dans le cadre du processus préparatoire régional. La présente session extraordinaire est novatrice dans sa structure. Pour la première fois, nous avons une Commission thématique chargée de procéder à l'échange d'expériences de différentes parties du monde et à la connaissance mutuelle. Dans le cadre de cette Commission, nous aurons l'occasion de prendre connaissance d'exemples de mise en oeuvre de nombreuses questions importantes et autres aspects liés au logement, au développement social et à l'élimination de la pauvreté, à la gestion de l'environnement, à la gouvernance, aux stratégies effectives de développement de la ville et au financement du développement urbain.

Dans la mise en place de l'autorité locale des établissements humains, la société civile, les syndicats, les universitaires, les divers groupes communautaires et les parlementaires sont des partenaires importants

pour les gouvernements et la communauté internationale – je fais allusion ici aux partenaires du Programme pour l'habitat. Je suis heureux de dire que plusieurs de ces partenaires participent à cette session extraordinaire. Je pense que les peuples et les partenariats constituent une ressource importante pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Après cette déclaration liminaire, je voudrais à présent donner la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan.

Allocution du Secrétaire général

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, dont cette session extraordinaire marque le cinquième anniversaire, n'a pas été une manifestation isolée. Elle s'inscrivait dans une série de conférences historiques organisées par l'Organisation des Nations Unies pendant les années 90. Chacune de ces conférences avait son thème propre, mais elles étaient indissociables, car elles avaient un objectif commun qui les transcendait toutes : donner aux hommes, aux femmes et aux enfants des villes et villages du monde entier la chance d'avoir part à la prospérité et de tirer parti des possibilités qu'offre notre époque.

Le monde est à un tournant et connaît une transformation radicale qui ne touche pas seulement notre mode de vie, mais aussi le lieu où nous vivons. Les citadins sont désormais en majorité dans le monde, et on prévoit que l'accélération de l'urbanisation se poursuivra, pour la plus grande part dans les pays en développement. Les villes ont toujours été des carrefours, lieux de rencontre des gens et des idées, foyers de culture et d'innovation. À notre époque, les zones urbaines sont le grand moteur du développement et de la mondialisation.

Mais avec le déplacement vers les villes, l'on voit aussi s'urbaniser bien des inégalités et des maux de la société. Dans les deux tiers des villes du monde en développement, les eaux usées ne sont pas traitées. Dans les pays en transition, 75 % des déchets solides aboutissent dans des dépotoirs. Et partout, l'on voit des contrastes criants : faute d'urbanisme, les taudis s'étendent aux côtés de gratte-ciel étincelants; à la consommation ostentatoire font pendant de grandes pyramides de déchets qui menacent l'environnement et la santé de l'homme; et l'écart se creuse entre le prix

du logement et les salaires offerts sur les marchés du travail.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier les besoins des agglomérations et communautés rurales. Après tout, si le rythme de l'urbanisation est si rapide dans les pays en développement, c'est en grande partie le résultat des échecs passés du développement rural. Il y a dans le monde plus de 1,2 milliard de pauvres, et les trois quarts d'entre eux vivent en milieu rural. Pour que l'humanité ait un avenir viable, il nous faudra améliorer partout les vies des pauvres.

La Conférence d'Istanbul a tenté de faire comprendre que convenablement pilotée, l'urbanisation pouvait être une force positive au service de l'atténuation de la misère et de la réalisation du développement durable. Depuis cinq ans qu'on a entamé la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, quelques constatations s'imposent.

Tout d'abord, l'importance des partenariats. Les deux tiers des villes du monde ont forgé dans les cinq dernières années de nouveaux partenariats entre secteur public et secteur privé. La plupart des pays ont adapté leurs politiques en matière de logement et dans d'autres domaines, en fonction des principes convenus à l'échelon international. Or, ce n'est pas là le résultat d'une intervention des seuls États. Les pouvoirs locaux, les organisations non gouvernementales, les organisations féminines et d'autres groupes de la société civile ont apporté un concours immense à cette action. Ce sont eux qui ont fait connaître les enjeux, eux encore qui ont mobilisé les gens et poussé au changement.

Un deuxième aspect essentiel est celui de la gouvernance urbaine : sans elle, pas d'efficacité économique possible, ni d'administration performante. Une société saine est une société qui offre à tous ses membres une chance d'intervenir dans la prise de décisions qui influent sur leur vie. Pour améliorer la gouvernance urbaine, il faut donc développer la démocratie et renforcer les pouvoirs locaux. Il faut tout particulièrement accroître le rôle des femmes et faire en sorte que les décideurs, hommes et femmes, s'attaquent à tous les problèmes qui les touchent, elles dont l'héroïsme quotidien, dans les quartier pauvres des villes, passe trop souvent inaperçu.

Un troisième problème très important pour des dizaines de millions de familles, dans les villes, est que leur statut d'occupation n'est pas assuré. Certains ont

une maison, mais n'ont pas de titre de propriété sur cette maison, et vivent dans la crainte d'une expulsion forcée arbitraire. D'autres ont une activité commerciale mais n'ont pas la licence d'exploitation correspondante. Ainsi, faute d'être protégés et soutenus par la loi, ils vont souvent grossir le secteur informel : cela leur permet de se nourrir, mais les empêche de trouver des fonds, d'attirer les investissements, de se faire approvisionner en eau ou d'obtenir d'autres services de base. Il nous faut réduire cette insécurité et mettre en place les fondements juridiques et autres dont dépendent les collectivités stables. Il y a là un domaine d'intervention où l'on peut susciter de vastes possibilités d'enrichissement, offrant un excellent moyen d'échapper à la pauvreté.

Les villes du monde sont confrontées à une longue liste de problèmes communs, face auxquels les pays riches et les pays pauvres devraient pouvoir trouver une réponse commune. Mais il n'y aura pas de progrès si les chefs font défaut. Et c'est là que vous intervenez, vous tous, ministres et maires responsables des politiques d'urbanisme, organisations non gouvernementales, associations féminines et autres groupes de la société civile. Tous, chacun à votre manière, vous êtes responsables devant les habitants des taudis, des favelas, des ghettos, des bidonvilles et des squats du monde.

Le logement est souvent un aspect négligé du développement économique et social. Notre tâche, à la session extraordinaire, est de créer une dynamique d'action durable face à ces problèmes. Si l'Assemblée générale fait ce qu'elle a à faire lors de cette session, elle s'accordera sur les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre non seulement le Programme pour l'habitat, mais aussi la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les dirigeants du monde sont engagés à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles, d'ici à 2020. Cette session est aussi l'occasion de contribuer au Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra l'an prochain à Johannesburg.

Le monde est entré dans le millénaire des villes. Soyons à la hauteur des nombreuses tâches que cela nous impose. Je vous souhaite une session enrichissante et fructueuse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapport de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/S-25/2)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité préparatoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Germán García Durán, de la Colombie.

M. García Durán (Colombie) (Président du Comité préparatoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir que de présenter à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale le rapport de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui figure au document A/S-25/2.

La présente session extraordinaire nous donne la possibilité d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme pour l'habitat et d'identifier les actions additionnelles qui guideront les gouvernements et les autres acteurs pertinents dans le but de traduire les promesses en actes concrets. C'est vraiment une énorme responsabilité historique, que nous partageons tous.

La Commission des établissements humains, constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire, a travaillé assidûment pour assurer que la session contribue réellement à faire progresser le Programme pour l'habitat. Le comité préparatoire a commencé ses travaux en mai 1999, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 53/180 de l'Assemblée générale. Une session d'organisation du comité préparatoire a eu lieu en mai 1999, durant la dix-septième session de la Commission. Le Bureau actuel et le comité préparatoire avaient été élus pour un mandat qui couvrait toute la période préparatoire.

Au niveau national, on a encouragé les gouvernements à mettre en place des comités nationaux pour l'habitat afin de coordonner le processus de préparation des rapports nationaux. Il me plaît d'annoncer que les 96 rapports nationaux reçus indiquent qu'on a énormément progressé pour remplir les engagements, mais que des actions plus efficaces sont nécessaires dans tous les domaines.

La première session de fond du comité préparatoire a eu lieu à Nairobi, en mai 2000, et on y a examiné les points suivants : la portée de la session extraordinaire de l'Assemblée générale; les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'échelle locale, nationale et régionale; le rôle des autorités locales, des autres partenaires et des organisations et organismes compétents des Nations Unies dans le processus d'examen et d'évaluation; et l'élaboration d'un projet de déclaration. À la fin de cette réunion, le Secrétariat a été prié de préparer un avant-projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains au cours du nouveau millénaire.

Au niveau régional, Habitat et les commissions économiques régionales ont organisé conjointement cinq réunions régionales, de septembre à novembre 2000. Quatre des réunions régionales ont adopté des déclarations, tandis qu'à l'issue d'une réunion régionale on a adopté une stratégie pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Les réunions interinstitutions sur la mise en oeuvre coordonnée du Programme d'habitat par les organismes des Nations Unies ont eu lieu à New York et Nairobi. Afin de consulter les États Membres, le Secrétariat a organisé une réunion d'un groupe d'experts en novembre 2000, avec l'aide financière du Gouvernement suédois et l'appui de la ville de Vasteras, en Suède. Tous les États membres de la Commission des établissements humains, ainsi que les associations internationales, les autorités locales et les organisations non gouvernementales pertinentes, avaient été invités. Une réunion des partenaires pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat s'est tenue à Nairobi, en février 2001, avant la deuxième session du comité préparatoire, et environ 300 nouveaux partenaires du Programme pour l'habitat ont été accrédités à la session extraordinaire pendant la deuxième session de fond du comité préparatoire.

Le projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains au cours du nouveau millénaire a été examiné pendant la deuxième session de fond du comité préparatoire. La plupart des paragraphes furent adoptés par consensus, à l'exception des paragraphes 8, 24, 33, 34, 37, 42 et 49, qui, totalement ou partiellement, ont été mis entre parenthèses. Après des consultations officieuses, qui ont eu lieu cette semaine, les paragraphes entre parenthèses ont été réduits à cinq, et on a énormément progressé vers un accord à leur sujet.

Nous poursuivrons par conséquent nos travaux au sein du Comité plénier de la présente session pour arriver à un accord définitif sur ces questions qui exigent une véritable volonté politique et des décisions politiques responsables, dans un esprit de partenariat et de coopération – l'esprit d'Istanbul – et j'espère sincèrement que tous ceux qui participent à cette session contribueront énormément et sur le fond à ce processus.

À la deuxième session du comité préparatoire, on a également examiné le projet de rapport de la Directrice exécutive sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. L'Assemblée est saisie de la version révisée de ce rapport sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, qui figure dans le document A/S-25/3 et A/S-25/3/Add.1. Ce rapport étoffé tient totalement compte des commentaires faits par les délégations pendant la deuxième session de fond du comité préparatoire et synthétise les rapports nationaux reçus par le Centre. Ce rapport est donc le document principal de la présente session.

Les débats intenses ont eu comme résultat la décision prise au cours de la deuxième session du comité préparatoire concernant la création d'une Commission thématique. Cette Commission représente une innovation à l'ONU et elle a été par la suite approuvée par la résolution 55/246 de l'Assemblée générale, le 21 mars 2001.

Le comité préparatoire, en outre, a approuvé quatre décisions : dispositions concernant l'accréditation des partenaires associés au Programme pour l'habitat prises pour leur permettre de participer à la session extraordinaire; autres dispositions concernant l'accréditation des partenaires associés au Programme pour l'habitat prises pour leur permettre de participer à la session Extraordinaire; préparatifs des travaux de la

Commission thématique; recommandations du Conseil économique et social.

Le processus préparatoire, bien que difficile par moments, a été transparent et très étendu, permettant la participation de tous les États Membres et observateurs ainsi que des organisations du système des Nations Unies et des partenaires des organisations non gouvernementales et de la société civile.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma reconnaissance, pour leur travail acharné et les contributions qu'ils ont apportées, à mes collègues du Bureau et du secrétariat d'Habitat qui ont fait des sacrifices énormes pendant toute la période des négociations. Ils constituent une équipe vraiment vaillante et je suis convaincu qu'ils continueront leur travail excellent au sein de la Commission spéciale plénière de la session extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale de sa déclaration. L'Assemblée générale lui est reconnaissante ainsi qu'à ceux qui ont participé au processus préparatoire pour les efforts qu'ils ont déployés pour que cette session extraordinaire prenne un bon départ.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session

Projet de décision II (A/S-25/2, par. 62)

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite les membres à se pencher sur le projet de décision II recommandé par la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale au paragraphe 62 de son rapport, qui figure dans le document A/S-25/2.

Le projet de décision II est intitulé « Organisation de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision II?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée

générale sur les recommandations de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire, les modalités suivantes s'appliqueront à la vingt-cinquième session extraordinaire.

Les Vice-Présidents de la vingt-cinquième session extraordinaire seront les mêmes que ceux de la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Les Vice-Présidents à la cinquante-cinquième session ordinaire sont les États Membres suivants : Bélarus, Bhoutan, Burkina Faso, Chine, Comores, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Guinée, Haïti, Koweït, Maldives, Mozambique, Ouzbékistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Tunisie, Turquie et Yémen.

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces États Vice-Présidents de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour ce qui est des Présidents des six grandes commissions de la vingt-cinquième session extraordinaire, les Présidents des grandes commissions de la cinquante-cinquième session ordinaire assureront les mêmes fonctions à la session extraordinaire.

Les Présidents des grandes commissions à la cinquante-cinquième session ordinaire sont les suivants : le Président de la Première Commission, M. U. Mya Than (Myanmar); le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Matia Mulumba Semakula Kiwanuka (Ouganda); le Président de la Deuxième Commission, M. Alexandru Niculescu (Roumanie); le Président de la Troisième Commission, Mme Yvonne Gittens-Joseph (Trinité-et-Tobago); le Président de la Cinquième Commission, M. Gert Rosenthal (Guatemala); et le Président de la Sixième Commission, M. Mauro Politi (Italie).

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces représentants Présidents des grandes commissions à la vingt-cinquième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la Première Commission, M. Abelkader Mesdoua, d'Algérie, Vice-Président de la Première Commission, exercera, en l'absence de son Président, les fonctions de Président par intérim de cette Commission pour la durée de la session extraordinaire.

En ce qui concerne la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Patrick Albert Lewis (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), exercera, en l'absence de son Président, les fonctions de Président par intérim de cette Commission pour la durée de la session extraordinaire.

En ce qui concerne la Sixième Commission, M. Marcelo Vázquez (Équateur), Vice-Président de la Sixième Commission, exercera, en l'absence de son Président, les fonctions de Président par intérim de cette Commission pour la durée de la session extraordinaire.

En adoptant les recommandations de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire, l'Assemblée a créé un Comité plénier, qui sera appelée Commission spéciale plénière de la vingt-cinquième session extraordinaire.

Conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée générale, le Président de la Commission spéciale plénière sera un membre à part entière du Bureau de la vingt-cinquième session extraordinaire.

Pour ce qui est de l'élection du Président du Commission spéciale plénière, le comité préparatoire recommande que son Président, M. Germán García Durán de la Colombie, exerce les mêmes fonctions au sein de la Commission spéciale plénière.

Je considère que l'Assemblée générale souhaite élire par acclamation M. Germán García Durán Président de la Commission spéciale plénière.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée et en mon nom propre, je félicite M. Germán García Durán et je lui adresse tous mes vœux de succès dans l'exécution des tâches difficiles et importantes qu'il vient d'assumer à la Commission spéciale plénière.

En adoptant les recommandations de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire, l'Assemblée a créé une Commission thématique, qui sera appelée Commission thématique de la vingt-cinquième session extraordinaire.

Conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée générale, le Président de la Commission thématique sera un membre à part entière du Bureau de la vingt-cinquième session extraordinaire.

Pour ce qui est de l'élection du Président de la Commission thématique, je tiens à informer les membres que M. Slaheddine Belaid de la Tunisie a été nommé Président de la Commission thématique.

Je considère que l'Assemblée générale souhaite élire par acclamation M. Slaheddine Belaid Président de la Commission thématique.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée et en mon nom propre, je félicite M. Slaheddine Belaid et je lui adresse tous mes voeux de succès dans l'exécution des tâches difficiles et importantes qu'il vient d'assumer à la Commission thématique.

Le Bureau de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale est à présent entièrement constitué.

Nous passons maintenant à la question de la participation aux travaux de la session extraordinaire des orateurs autres que ceux représentant des États Membres.

Conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée générale, les observateurs pourront faire des déclarations dans le cadre du débat général. Les organisations et les entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale pourront participer à la vingt-cinquième session extraordinaire en qualité d'observateurs. Les États membres des institutions spécialisées des Nations Unies qui ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies pourront participer aux travaux de la vingt-cinquième session extraordinaire en qualité d'observateurs.

Les membres associés des commissions régionales, à savoir les Samoa américaines, Anguilla, Aruba, les îles Vierges britanniques, le Commonwealth

des îles Mariannes septentrionales, les îles Cook, la Polynésie française, Guam, Montserrat, les Antilles néerlandaises, la Nouvelle-Calédonie, Nioué, Porto Rico et les îles Vierges américaines pourront participer à la session extraordinaire en qualité d'observateurs.

Sous réserve du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les entités du système des Nations Unies, y compris les programmes, les fonds, les institutions spécialisées et les commissions régionales ayant des compétences particulières pour la question traitée à la session extraordinaire peuvent faire des déclarations au cours du débat en plénière, à condition d'être représentées au plus haut niveau. Les représentants du système des Nations Unies peuvent également faire des déclarations au sein de la Commission spéciale plénière et de la Commission thématique.

Conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée générale, les représentants d'autorités locales, d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat peuvent faire des déclarations au sein de la Commission spéciale plénière et de la Commission thématique. Compte tenu du temps dont nous disposons, un nombre limité de représentants d'autorités locales, d'organisations non gouvernementales ou d'autres partenaires du Programme pour l'habitat pourront faire des déclarations au cours du débat en plénière. À cet égard, le Président de l'Assemblée générale a été prié de présenter la liste des partenaires choisis du Programme pour l'habitat aux États Membres pour approbation et d'assurer que cette sélection a été faite sur une base équitable et transparente, compte tenu de la représentation géographique et de la diversité des partenaires du Programme pour l'habitat. À cet égard, les membres se souviendront de ma lettre du 1er juin 2001 adressée à tous les Représentants permanents.

Compte tenu des nouvelles informations communiquées par le Secrétariat, je voudrais maintenant proposer à l'Assemblée les 11 partenaires suivants du Programme pour l'habitat : African Centre for Empowerment; Gender and Advocacy; Parlementaires mondiaux pour l'habitat; Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood International; Coalition internationale Habitat; Habitat Professional Forum; Confédération internationale des syndicats libres; Comité des organisations non gouvernementales sur les établissements humains; Society for the Promotion of Area Resources

Centres/Asia Women and Shelter Network; Women and Shelter Network, région de l'Amérique latine et des Caraïbes; Association mondiale des villes et coordination des autorités locales; et Youth for Habitat.

Puis-je considérer que l'Assemblée est d'accord que les représentants de ces 11 partenaires choisis du Programme pour l'habitat pourront faire des déclarations au cours du débat en séance plénière de la session extraordinaire?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Ces 11 organisations seront donc ajoutées à la liste des orateurs, et leurs déclarations seront limitées à cinq minutes.

En adoptant les recommandations de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire, l'Assemblée générale a décidé que les deux derniers tours de parole de chaque séance plénière, à l'exception de la première et de la dernière, seront réservés aux participants autres que les États Membres, le Saint-Siège, la Suisse et la Palestine, à condition qu'ils soient représentés au plus haut niveau. À cet égard, suite à la lettre que j'ai adressée aux Représentants permanents, et compte tenu des autres informations fournies par le Secrétariat, je propose aux Membres les orateurs suivants pour ces huit tours de parole. Pour la séance plénière de cet après-midi, je propose la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Président de l'Association mondiale des villes et des autorités locales. Pour la séance plénière de jeudi matin, le 7 juin, les orateurs proposés sont le Président de Habitat Professionals Forum et le Président des Parlementaires mondiaux pour l'habitat. Pour la séance plénière de jeudi après-midi, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et la Présidente du Comité des organisations non gouvernementales sur les établissements humains. Enfin, pour la séance plénière de vendredi matin, le 8 juin, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Présidente des Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood.

Je considère que l'Assemblée générale approuve la liste des orateurs pour les huit tours de parole réservés.

Il en est ainsi décidé

Le Président (*parle en anglais*): Je rappelle aux délégations que les déclarations au cours du débat de la plénière sont limitées à cinq minutes.

Conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée, il y aura six séances plénières pendant ces trois jours, soit deux par jour: de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures. Je tiens à informer les Membres que j'ai l'intention de commencer les séances plénières à 9 heures et à 15 heures ponctuellement. À cet égard, je voudrais assurer l'Assemblée que je tâcherai d'être à mon poste à l'heure prévue. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier pour coopérer à cet égard.

En ce qui concerne la longueur des déclarations au cours du débat de la plénière, je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée, toutes les déclarations faites durant le débat de la plénière seront limitées à cinq minutes. Dans le cadre de cette limite, un système de témoins lumineux a été installé à la tribune de l'orateur qui fonctionne de la façon suivante: une lumière verte s'allumera au début de chaque déclaration, une lumière orange s'allumera 30 secondes avant la fin du délai des cinq minutes, et une lumière rouge s'allumera une fois que le délai des cinq minutes se sera écoulé. Je voudrais appeler les orateurs participant au débat en plénière à coopérer et à respecter les délais de leurs déclarations afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs pour une séance donnée puissent être entendus à ladite séance.

J'aimerais à présent appeler l'attention des délégués sur une question portant sur la participation de la Palestine en sa qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Les membres se souviendront de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale en date du 7 juillet 1998 et de son annexe, ainsi que d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/52/1002 qui indique comment le Secrétaire général interprète l'application des modalités figurant en annexe à la résolution.

J'aimerais tout particulièrement attirer votre attention sur le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 52/250 qui se lit comme suit:

« Le droit de faire des interventions, une explication liminaire ou le rappel des résolutions

pertinentes de l'Assemblée générale n'étant faits qu'une seule fois par le Président de l'Assemblée générale au début de chaque session de l'Assemblée. »

En conséquence, au cours de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'observateur de la Palestine participera aux travaux de l'Assemblée générale conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale du 22 novembre 1974, à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988 et à la résolution 52/250 du 7 juillet 1998, sans qu'il soit nécessaire de donner une autre explication liminaire avant l'intervention de la Palestine durant cette session extraordinaire.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure dans le document A/S-25/1. La Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire pour la vingt-cinquième session extraordinaire recommande l'adoption en tant que projet de décision I au paragraphe 62 de son rapport publié sous la cote A/S-25/2.

En vue d'accélérer ses travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer par conséquent que l'Assemblée générale souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-25/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant de la répartition des questions, sur la base de la décision prise par l'Assemblée générale, toutes les questions seront examinées directement en séance plénière. En outre, les points 8, 9 et 10 sont également renvoyés à la Commission spéciale plénière de la vingt-cinquième session extraordinaire pour examen, étant entendu que le débat sur ces points aura lieu en séance plénière.

Point 8 de l'ordre du jour

Examen et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général (A/S-25/3 et Add.1)

Point 9 de l'ordre du jour

Autres mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Point 10 de l'ordre du jour

Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Gennady Novitsky, Vice-Premier Ministre du Bélarus.

M. Novitsky (Bélarus) (*parle en russe*) : La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue en 1996, a attiré l'attention de la communauté internationale sur le problème des villes. Nous pensons qu'il est important, durant cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'examiner la façon dont les recommandations de cette Conférence sont mises en oeuvre. Cela est très important dans l'optique des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, prévu en septembre 2002.

Notre délégation appuie pleinement le rapport du Directeur exécutif du Centre des Nations unies pour les établissements humains ainsi que les recommandations faites à tous les participants dans le processus mondial pour qu'ils s'impliquent dans les efforts destinés à réaliser le développement durable. Nous devons accorder la priorité au développement des législations nationales appropriées.

Dans la phase actuelle de son développement, le Bélarus est en train de mettre en place les fondements d'une économie de marché à dimension sociale. Le Bélarus a une importante capacité industrielle, agricole et intellectuelle. Notre pays joue un rôle de plus en plus important en vue de répondre aux défis de la communauté internationale pour la réalisation des objectifs du développement durable. Depuis 1992, le Bélarus procède à une réforme de sa politique de logement, afin de garantir à nos citoyens le droit constitutionnel de posséder et de construire, de reconstruire ou de louer un logement.

En vue de régler les problèmes du développement global des établissements humains, à la lumière des recommandations du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, nous avons mis en place, il y a cinq ans, au Bélarus, une commission nationale chargée de développer des établissements humains sur la base d'un partenariat entre les administrations centrales, régionales et locales. La commission cherche à renforcer la base économique des villes, à assurer un logement à ceux qui en ont besoin, à améliorer les réseaux de communication et à protéger l'environnement.

La Commission a élaboré un document de base pour la planification urbaine – un plan de l'État pour l'organisation territoriale nationale de la République du Bélarus. Ce plan national a été approuvé par notre Gouvernement en 2000. Dans le cadre de ce plan, notre République a mis en place et applique constamment une stratégie destinée à construire une nouvelle génération de maisons. Cette stratégie consiste à renforcer la qualité des logements. Nous utilisons de nouvelles méthodes de construction et de meilleurs matériaux, et la qualité des nouveaux logements s'est sensiblement améliorée.

Un nouveau domaine prometteur est la reconstruction de l'ensemble des zones résidentielles à travers un accroissement de la densité. Nous mettons en place un fonds pour les logements sociaux et construisons de nouveaux appartements de bonne qualité.

Pour résumer le travail réalisé par la Commission, nous pouvons dire que nous avons réussi à maximiser la coopération entre les organes des diverses autorités à différents niveaux. En fait, la Commission contribue à créer les conditions nécessaires du développement durable des villes dans notre République.

L'accident de Tchernobyl a constitué un problème considérable pour notre pays et il a engendré des dégâts énormes. Près de 70 % des retombées radioactives après l'explosion ont atterri au Bélarus. Nous avons ainsi été forcés de fermer 485 établissements humains et de reloger 135 000 personnes. Nous avons dû construire 65 000 appartements et maisons pour accueillir ces personnes.

Tous les dégâts occasionnés au Bélarus par la catastrophe de Tchernobyl ont été estimés, selon certains calculs, à 235 milliards de dollars, un montant 30 fois supérieur au budget annuel du Bélarus en 1995.

Il est clair que le niveau des charges radioactives est énorme par rapport aux fonds dont nous disposons. Par conséquent, nous espérons avoir une coopération accrue avec le système des Nations Unies pour essayer de minimiser les conséquences de cette horrible catastrophe du XXe siècle qui est le fait des hommes.

Je voudrais informer l'Assemblée sur certaines mesures nationales qui ont été prises par le Bélarus pour se préparer à cette rencontre internationale.

Premièrement, la commission nationale a été chargée d'agir en tant que comité préparatoire. Nous avons examiné, deuxièmement, les recommandations du Centre des Nations Unies pour les établissements humains sur la collecte et l'analyse d'informations concernant le développement des établissements humains au cours des cinq dernières années, en vue de préparer des rapports nationaux. Troisièmement, nous avons préparé un rapport national interinstitutions reflétant la situation, les problèmes et les tendances du développement des villes de notre République.

Nous espérons que les informations fournies, qui sont à la fois analytiques et tournés vers l'avenir, feront partie du rapport global, en tant qu'élément du tableau général de l'urbanisation dans le monde.

Pour terminer, je voudrais noter et saluer la contribution des Nations Unies, en particulier de la Commission des établissements humains, dans le processus du développement durable des villes. Je voudrais en particulier prendre acte du travail réalisé par le secrétariat du Bureau des Nations Unies à Nairobi pour préparer cette session extraordinaire.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux experts d'Habitat pour ce qu'ils ont fait au Bélarus. Ils nous ont aidés à élaborer et à exécuter un certain nombre de projets et de programmes spécifiques. Je voudrais exprimer l'espoir que l'objectif du développement durable des établissements humains sera encouragé, durant cette session extraordinaire, par la déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire.

Nous pensons qu'il importe de maintenir et d'élargir un modèle systématique et équilibré de coopération internationale dans le cadre de cet important document. En outre, les intérêts des États, qui se trouvent à des phases différentes de leur

processus de développement socioéconomique, doivent être pris en compte.

Nous espérons qu'au troisième millénaire, l'ensemble de notre potentiel et notre expérience commune en matière de règlement des problèmes mondiaux donneront une nouvelle impulsion au développement de la civilisation humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Husni Abu-Gheida, Ministre des travaux publics et du logement de la Jordanie.

M. Abu-Gheida (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection qui reflète la confiance mise en vous et en eux par l'Assemblée pour diriger cette session extraordinaire. Nous sommes convaincus que votre sagesse et votre patience nous conduiront à des décisions favorables qui nous permettront de trouver une solution aux besoins croissants de l'humanité en matière de développement durable et aux problèmes créés par l'urbanisation accélérée, notamment dans les pays en développement.

Nous soutenons pleinement le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) dans sa coordination de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et nous soutenons les activités du Centre aux niveaux régional et international. La Jordanie est au nombre des pays qui apportent des contributions volontaires importantes au Centre. Depuis 1979, elle accueille le Bureau régional d'information pour les pays arabes auquel elle fournit un appui financier et logistique. De plus, elle a participé à un grand nombre de programmes et d'activités qui ont précédé la Conférence d'Istanbul en 1996. Nous espérons qu'Habitat envisagera la réouverture de son bureau régional à Amman, capitale de mon pays, pour permettre à ce bureau de contribuer à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat dans la région arabe.

La détermination de mon gouvernement de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat est démontrée par sa participation à Habitat II. Elle est démontrée également par notre volonté politique d'adopter des mesures concernant le secteur du logement et la libéralisation du marché foncier et du financement. Estimant que les efforts de développement doivent être axés sur l'être humain, mon pays a été en mesure de conférer des titres de propriété à quelque 300 000 personnes qui occupaient illégalement des terrains

publics en leur offrant ces terres pour un prix symbolique. C'est ainsi que nous soutenons le droit fondamental à un logement rudimentaire grâce à l'amélioration des infrastructures financières et sociales et à l'instauration de la sécurité en application de normes acceptables au plan international.

Un grand nombre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé ont été établis pour mettre des logements à la disposition du public tout en faisant preuve de plus de justice et de transparence dans ce domaine et mettre en place un marché hypothécaire qui offre un financement à long terme aux familles dont les revenus sont faibles ou limités.

Le développement de la région arabe est menacé d'un effondrement total en raison de la guerre imposée au peuple palestinien, de la violence de l'armée israélienne d'occupation, des incursions dans les villes et villages palestiniens, de la destruction de logements civils, de la confiscation de terres et de l'expansion de colonies israéliennes de peuplement en territoire palestinien. Je voudrais rappeler ici les résolutions 446 (1979) et 465 (1980) du Conseil de sécurité qui notent le caractère illégal de ces colonies et le danger qu'elles représentent pour la réalisation d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient – sans parler de leurs effets néfastes sur le développement des communautés palestiniennes et de l'impact négatif qu'elles ont sur les citoyens de Palestine et du Golan syrien occupé, comme l'Assemblée générale l'a souligné dans de nombreuses résolutions. Je voudrais également faire état du rapport de la Commission d'enquête dirigée par le Sénateur Mitchell qui demandait un gel complet des colonies de peuplement israéliennes illégales : c'est essentiellement sur ce point que portait le rapport.

Il ne peut y avoir de développement sans une paix globale, juste et durable. La Jordanie et l'Égypte ont présenté des projets concrets pour mettre un terme à l'agression dont est victime le peuple palestinien, pour lever le blocus qui lui a été imposé et pour mettre en place les conditions nécessaires à la reprise du processus de paix. La communauté internationale s'est félicitée de cette initiative dans laquelle elle voit une nouvelle preuve du désir de paix de notre nation.

Concernant l'importance de la responsabilité collective pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans le monde en général et dans notre région en particulier ainsi que pour le développement des

établissements humains, nous demandons instamment que l'on accorde au peuple palestinien la protection dont il a besoin et l'aide qui lui est nécessaire pour parvenir à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son sol national avec la sainte ville d'Al Qods Al Charif pour capitale. Nous demandons que toutes les formes d'occupation et de tension dans la région prennent fin, tant dans les Hauteurs du Golan que dans le sud du Liban et, bien sûr, qu'il soit mis un terme au blocus imposé à l'Iraq.

Ouvrons tous en commun pour protéger l'environnement et promouvoir la paix et le bien-être de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Josefina Vazquez Mota, Ministre du développement social du Mexique.

Mme Vazquez Mota (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur que de saluer dans cette instance si importante les ministres, chefs de délégation et représentant législatifs des pays participant au Programme pour l'habitat.

Aujourd'hui, le Mexique et le reste du monde connaissent des modifications profondes dont peu ont eu autant de pertinence que l'urbanisation des pays en développement. Différents défis émanant de ce processus d'urbanisation ont été reconnus par les nations qui étaient présentes à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui s'est tenue à Istanbul en 1996 et où l'on a présenté des propositions et établi des objectifs concrets pour les pays participants. Au cours des cinq dernières années, le Mexique a fait un certain nombre de progrès dans la réalisation des objectifs qui avaient été avancés à l'époque.

Nous avons adapté notre cadre juridique pour donner plus de pouvoir aux pouvoirs locaux en matière d'aménagement urbain. Nous avons lutté contre la pauvreté et encouragé l'égalité entre les sexes.

Pour ce qui est de l'environnement, le Mexique a adopté les principes d'Action 21 et en ce qui concerne le logement, nous sommes actuellement en train de mettre sur pied un Conseil national du logement qui aura pour objectif d'organiser et de coordonner les secteurs de production publics et privés afin d'encourager le marché du logement et de faciliter son financement.

Enfin, nous avons également progressé en ce qui concerne les stratégies d'aménagement du territoire et de développement urbain, ce qui a permis une croissance plus équilibrée des villes sur notre territoire. Néanmoins, nous nous heurtons encore à des défis considérables. La population rurale du Mexique est très dispersée et la population se concentre pour la plupart dans quatre grandes zones métropolitaines. De plus, nous connaissons des phénomènes d'urbanisation, tels que la formation de nouvelles métropoles, d'une mégalopole et de corridors urbains.

L'aménagement des établissements humains sur le territoire, la planification systématique et soignée du développement urbain ainsi que l'offre de logements en harmonie avec l'environnement et dans le respect des ressources naturelles constituent donc pour le Mexique des aspects particulièrement importants et sont des questions fondamentales pour la présente session extraordinaire.

Le plan national de développement que le Président Vicente Fox a présenté à nos concitoyens il y a à peine quelques jours comprend l'aménagement du territoire, le développement régional et urbain et la construction de logements et met l'accent sur deux composantes essentielles : celle du développement social et humain et celle de la croissance dans la qualité. Ces thèmes occupent une place prioritaire dans le programme national d'action.

Le Mexique reconnaît que les défis de l'urbanisation exigent une vision globale du développement faisant une part aux aspects écologiques, sociaux, culturels, économiques et politiques. Dans ce contexte, nous présentons à l'Assemblée quatre propositions fondamentales.

Premièrement, il conviendrait d'établir un lien entre les actions relatives à l'environnement et celles qui ont trait au développement urbain, tant dans les politiques nationales que dans les projets et travaux des différentes instances et organismes internationaux.

Deuxièmement, nous proposons de regrouper et d'examiner ensemble les problèmes qui sont ceux de plusieurs pays à la fois, par exemple ceux de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes afin d'établir des plans d'action régionaux.

Nous proposons, en troisième lieu, que l'on mette au point des instruments et des incitations budgétaires, en consultation avec nos législateurs, pour renforcer la

gouvernabilité urbaine et lier les processus de décentralisation à des politiques globales d'aménagement du territoire et de développement urbain.

Quatrièmement, nous devons envisager cinq échelles territoriales distinctes qui accompagnent le processus d'urbanisation et du développement territorial, à savoir les niveaux régional, mégalopolitain et métropolitain, les couloirs urbains et les centres de population. Dans ce contexte, la coordination des zones métropolitaines est un des grands défis du monde actuel. Coordonner le développement d'une métropole dans laquelle interviennent différentes autorités municipales et étatiques exige que les politiques soient accordées à ces différents niveaux de gouvernement et que des mécanismes efficaces tirent profit des possibilités et de l'infrastructure communes. Nous proposons également qu'une coopération internationale pour financer des études ou projets pour la coordination métropolitaine, y compris des échanges de technologies et d'expériences réussies entre pays.

La population urbaine croît rapidement dans le tiers monde et la pauvreté est ainsi devenue davantage urbaine. Les colonies de squatters, les ceintures de pauvreté et les quartiers à faibles revenus, qui sont généralement très vulnérables durant les catastrophes naturelles, font souvent partie du tableau dans les pays en développement. Les catastrophes provoquées par des phénomènes naturels touchent incontestablement les plus pauvres et le coût des catastrophes est toujours plus élevé que celui de l'investissement dans des mesures préventives. Il est donc indispensable d'agir davantage dans le domaine de l'aménagement du territoire afin d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles.

Nous devons aussi reconnaître les besoins patrimoniaux de notre population la plus pauvre. Disposer d'un patrimoine est une source de sécurité pour la famille. Faire en sorte que les plus nécessiteux disposent de titres de propriété prouvant de manière adéquate qu'ils sont propriétaires fera partie de la stratégie globale de la lutte contre la pauvreté au Mexique.

Nous proposons, depuis cette tribune, que le Centre Habitat lance une campagne mondiale d'éducation et de sensibilisation à la signification de l'habitat. Consolider la culture de l'habitat dans nos sociétés devrait mener à des changements structurels et progressifs dans la vie de nos citoyens.

Le siècle qui commence est riche en défis. Le plus important de ces défis consiste à respecter la série d'engagements nous permettant d'avoir un monde de plus en plus harmonieux, juste et durable. La croissance accélérée de la population mondiale doit être organisée autour d'un développement territorial et urbain adapté à l'environnement et à la croissance économique. Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas nous en remettre entièrement aux États ni aux calculs froids de l'offre et de la demande.

Parler de l'habitat signifie parler de l'être humain comment étant le point de départ et de destination de toutes nos décisions. Une croissance démographique désordonnée, la surexploitation de l'habitat, l'absence d'infrastructures et de possibilités et les faibles taux d'éducation mènent nos pays vers la pauvreté, la marginalisation et la désagrégation progressive du tissu social. Si nous n'agissons pas aujourd'hui, avec fermeté et conviction, nous compromettrons le droit à la vie des générations futures.

À cette fin, nous avons besoin de la coopération concrète et réelle des pays développés et des organisations internationales – qui permette de canaliser des ressources tant financières qu'institutionnelles vers cet objectif. Nous savons tous que la pauvreté est l'ennemie de la paix, que la pauvreté est l'ennemi du développement, que la pauvreté est contraire à la démocratie. Pour toutes ces raisons, le Mexique réitère son attachement sans réserve aux principes du Programme pour l'habitat afin de trouver des formules qui permettent de combler les vides actuels en matière de gestion et l'absence de ressources pour les questions du développement urbain, territorial et du logement. Tout cela a pour but d'obtenir de meilleurs niveaux de vie pour nos sociétés.

Le Mexique vit une nouvelle époque, une nouvelle époque de démocratie, une nouvelle époque de changement, une nouvelle époque d'espoir. Nous croyons, au Mexique, que l'habitat doit aussi vivre une nouvelle époque.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Sankie Mthembu-Mahanyele, Ministre du logement de l'Afrique du Sud.

Mme Mthembu-Mahanyele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Après des années de planification coloniale et d'apartheid en Afrique du Sud, le pays a parcouru un long chemin. Il a cessé de vouloir défaire

et réparer les injustices passées, et il introduit maintenant de nouvelles politiques et stratégies fondées sur les principes d'intégration et de durabilité, le développement dirigé par et vers le peuple, la satisfaction des besoins fondamentaux, la transparence et l'édification de la nation. Notre Constitution, adoptée en 1996, est la pierre angulaire de tous les choix politiques et de toutes les dispositions législatives. Sa déclaration des droits de l'homme prévoit une démarche basée sur les droits à l'égard de la gouvernance, du développement et de la justice.

Dans ce contexte, une des principales priorités de notre Gouvernement cette année est de contribuer de manière décisive et intégrée à réaliser les défis économiques auxquels notre pays est confronté. Le Président Thabo Mbeki, dans son allocution sur l'état de la nation, en février 2001, a précisé qu'on donnera la priorité à l'investissement dans l'infrastructure économique pour appuyer les zones à forte croissance. Il a annoncé que les secteurs prioritaires de la croissance économique sont le tourisme, l'agriculture et l'énergie, et nous reconnaissons que les établissements durables sont essentiels pour le développement de ces secteurs.

Six milliards de rands, soit 750 millions de dollars, ont été alloués pour les trois prochaines années à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement rural durable intégrée et d'un programme de rénovation urbaine en Afrique du Sud. Ces programmes visent à mettre en oeuvre une campagne soutenue contre la pauvreté rurale et urbaine et contre le sous-développement, notamment en investissant dans l'infrastructure économique et sociale, le développement des ressources humaines, le développement des entreprises, le renforcement de la capacité de développement des autorités locales, l'allègement de la pauvreté et le renforcement du système de justice pénale. Le Ministère du logement est activement impliqué dans ces programmes afin de veiller à ce que les questions d'établissement humain et de logement soient bien intégrées dans ces priorités nationales importantes.

Les objectifs fondamentaux que nous cherchons à atteindre au niveau national conduisent notre économie sur une voie à croissance élevée en augmentant sa compétitivité et son efficacité, en relevant les taux d'emploi, en réduisant la pauvreté et en s'attaquant aux inégalités persistantes.

Le Gouvernement sud-africain est reconnaissant à la communauté internationale de l'appui qu'elle lui apporte pour nous permettre de réaliser notre vision d'avoir des établissements humains adéquats et durables. En recherchant la réalisation d'une renaissance africaine, nous reconnaissons le rôle de coordination important que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains peut jouer pour établir des liens et partager les meilleures pratiques dans notre région. Nous attendons dès lors un renforcement du Centre en reconnaissance du rôle important qu'il joue, en particulier dans notre région.

L'Afrique du Sud, en outre, appuie les campagnes mondiales du Centre pour la gouvernance urbaine et la sécurité d'occupation qui sont les pierres angulaires de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Par conséquent, nous ferons rapport sur la mise en oeuvre de ces thèmes dans notre pays.

Nous appuyons le principe de la plus grande délégation de gouvernance et celle d'un gouvernement local fort comme éléments clefs d'une mise en oeuvre réussie du Programme pour l'habitat. Notre deuxième série d'élections municipales démocratiques participatives a été un succès et la réorganisation et la rationalisation de nos municipalités se poursuit. La loi sur les systèmes municipaux de 2000 prévoit des processus intégrés de planification du développement ainsi qu'une gouvernance locale fondée sur les résultats, ce qui commence à faire son effet dans le domaine de la bonne gouvernance locale.

L'Afrique du Sud a concentré ses efforts et son engagement sur un processus démocratique et durable de développement du logement qui donne la priorité aux besoins des pauvres et des groupes de notre société qui nécessitent une attention particulière. Cela comprend les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les victimes du VIH/sida. Deuxièmement, ceci implique des processus consultatifs significatifs de grande envergure touchant aussi bien les particuliers que les collectivités. Troisièmement, il prévoit un éventail aussi large que possible de formules d'occupation, en mettant l'accent sur les droits à part entière sans négliger les droits fonciers et les formules de location. Quatrièmement, il assure un choix aussi large, raisonnable et abordable que possible de logements et de formules d'occupation. Cinquièmement, il est abordable et viable tant aux plans économique, fiscal, social que financier. Sixièmement, il est fondé sur le principe de la

planification du développement intégré. Septièmement, il est administré d'une façon transparente, responsable et équitable et défend la pratique de la bonne gouvernance. Il encourage et appuie également les particuliers et les collectivités dans leurs efforts visant à satisfaire leurs propres besoins de logement en les aidant, par le biais du People's Housing Process (initiative de logement en faveur des populations), à avoir accès aux terres, aux services et à l'assistance technique de façon à permettre le transfert des compétences vers les collectivités. Et il encourage des établissements humains écologiquement rationnels grâce à plusieurs axes d'interventions qui mettent l'accent sur l'efficacité énergétique, la gestion efficace des eaux, la création d'espaces verts pour améliorer le cadre de vie.

L'une des clefs du succès de l'Afrique du sud est le fait que le droit à un logement convenable est consacré par la Constitution. Afin de respecter ce droit, le programme de logement a fourni plus de 1 155 300 habitations; et à ce jour, plus de 5 millions de personnes ont été logées. Le rapport de l'Afrique du Sud à la Commission thématique fournira davantage de détails à cet égard.

Lorsque l'Afrique du Sud s'est engagée à respecter le Programme pour l'habitat en 1996, un certain nombre de notions incorporées dans le Programme avaient déjà été mises en oeuvre par le biais du Programme de reconstruction et de développement. Depuis lors de nombreux progrès ont été réalisés dans nos efforts obstinés à lutter contre la pauvreté et le sous-développement dans tous les secteurs de la société. Malgré ces avancées, après six années, nous nous heurtons toujours à des défis majeurs. Nous concentrons nos efforts à réduire les écarts et à planifier notre programme de logement de façon qu'il réponde à un environnement dynamique en matière de logement, en particulier les besoins stratégiques du groupe que nous visons principalement, les pauvres.

Les défis qui exigent notre attention particulière consistent, entre autres, à affronter et gérer les répercussions sociales, économiques et juridiques de la pandémie du VIH/sida dans le cadre de nos programmes d'établissements humains. Partant de là, nous entreprenons des recherches sur les effets de l'épidémie sur l'ensemble du secteur du logement. Deuxièmement, nous encourageons l'élimination des implantations sauvages, la rénovation des quartiers

défavorisés du centre-ville et des villes plus sûres et sans criminalité.

En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, les pauvres constituent le groupe cible de notre programme de logement national. Nous estimons que la question de la pauvreté est étroitement liée au problème du logement auquel nous sommes confrontés, qui comprend les sans-abri et les implantations sauvages. À cet égard, nous évaluons la viabilité du programme d'aide au logement actuel de façon à ce qu'il continue à satisfaire les besoins des pauvres en matière de logement, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Le programme d'aide au logement s'attaque à la pauvreté en renforçant le pouvoir d'action des pauvres par leur participation à l'économie en leur donnant un abri qu'ils peuvent utiliser à des fins économiques comme bases d'une petite d'entreprise, en renforçant le pouvoir d'action des petits et jeunes entrepreneurs par l'octroi de marchés de construction de logements sur la base de mesures de discriminations positive d'achat de biens, en renforçant le pouvoir d'action des femmes par le biais du People's Housing Process de façon à ce qu'elles acquièrent les compétences nécessaires pour construire leurs propres logements et participer au secteur de la construction; et en créant des emplois, parce que nos projets de construction des logements encouragent l'emploi des collectivités locales et le recours aux fournisseurs locaux de matériaux.

L'Afrique du Sud s'emploie également à mettre au point des mécanismes pour faciliter l'accès au crédit au logement et à son financement pour les bénéficiaires éventuels de logements, en particulier ceux qui disposent d'un revenu inférieur à 2 000 rand par mois – l'équivalent de 250 dollars – de façon à les aider à améliorer les logements octroyés grâce au programme de subventions. À cette fin, le Ministère du logement développe une initiative d'épargne nationale dont les objectifs majeurs seront de combiner l'épargne, le crédit et les subventions pour permettre aux bénéficiaires éventuels de contribuer et de participer activement au marché du logement.

Pour terminer, l'Afrique du Sud est attachée aux partenariats internationaux dont nous disposons à l'heure actuelle. Nous croyons que des enseignements utiles peuvent être tirés mutuellement. Nous croyons également que l'appui continu aux uns et aux autres grâce à nos forces, compétences et expériences nous

aideront tous à atteindre nos objectifs communs centrés sur un avenir durable pour tous, en particulier pour les pauvres et les sans-abri de nos communautés.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Lars-Erik Lövdén, Ministre du logement de la Suède.

M. Lövdén (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne et des pays associés. Je suis heureux de prendre la parole à cette session importante consacrée à un examen et à une évaluation du Programme pour l'habitat.

Conscients du fait que cinq années marquent une courte période, nous nous sommes rassemblés pour évaluer d'un oeil critique la façon dont nous avons relevé tous les défis implicites de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat et la façon dont nous les affronterons dans notre action future. Partout dans le monde, les habitants des zones urbaines et rurales, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté, comptent sur nous pour réaliser les engagements d'Istanbul.

Nous savons tous que l'urbanisation est un phénomène complexe touchant toutes les parties du monde, un phénomène qui suscite des questions politiques fondamentales qui doivent être abordées afin de parvenir à une société durable sur les plans économique, social et écologique. Il s'agit de renforcer le pouvoir d'action des populations et de créer des conditions de vie décentes et saines. Il s'agit de réaliser l'égalité sociale et un avenir économiquement rationnel. Il nous faut développer des services, des équipements, des moyens de transport adéquats et d'autres types d'infrastructures sociales, ainsi qu'une planification physique intégrée, qui prennent en compte les relations importantes entre les zones urbaines et rurales. Ce sont des défis politiques importants auxquels nous, ministres chargés des questions touchant aux établissements humains, faisons face et que nous devons relever.

Une clef du succès est la bonne gouvernance – la promotion d'une gouvernance transparente, responsable, tenue de rendre compte, juste, efficace et rationnelle des villes, des cités et des zones métropolitaines.

Le suivi de la Conférence d'Istanbul exige une approche plus décisive et une mobilisation stratégique de la volonté politique pour assurer à l'avenir la pleine mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Afin que

nos engagements soient clairs et décisifs, nous devons sensibiliser le public aux défis que posent les établissements humains et faire en sorte que cette session extraordinaire envoie un message politique puissant et visionnaire: que notre effort visant à améliorer les conditions de vie de tous – en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté et dans les bidonvilles et les sans-abri – aboutira à une action concrète et non pas seulement à des déclarations.

Comme cela est souligné dans le Programme pour l'habitat, le développement durable des villes et autres établissements humains est fondamental pour la croissance économique, le progrès social et culturel et la protection de l'environnement. Compte tenu de cela, nous trouvons alarmant de constater que la concentration de la pauvreté, des sans-abri et des taudis est de plus en plus liée à la croissance de la population urbaine mondiale. Le droit à un logement convenable pour tous est loin d'être réalisé, même dans les pays développés. La question de la lutte contre l'exclusion sociale est expressément citée dans le Traité d'Amsterdam de l'Union européenne, et a été traitée au cours de plusieurs réunions de chefs d'État et de gouvernement européens. Nous devons tout mettre en oeuvre pour encourager des démarches permettant aux personnes ayant des ressources limitées de se loger. Nous devons également accroître les ressources financières en faveur du logement économique, notamment par des subventions transparentes et financièrement viables.

Il faut absolument intégrer une perspective sexospécifique dans la question des établissements humains si l'on souhaite obtenir la mise en oeuvre intégrale du Programme pour l'habitat. Il faudra déployer des efforts particuliers pour contrer la discrimination à l'égard des femmes, notamment pour ce qui est de leur sécurité juridique d'occupation et de leur droit individuel à être propriétaires.

Faire en sorte que la mondialisation fonctionne de manière efficace pour les personnes vivant dans la pauvreté constitue, bien sûr, une obligation morale pour les gouvernements, le secteur privé et la société civile tant au Nord qu'au Sud. La responsabilité principale du développement durable et de l'élimination de la pauvreté incombe aux gouvernements nationaux. Comme convenu dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale dans son ensemble est tenue de parvenir, d'ici à 2015, à l'objectif international de développement visant à réduire de moitié la

proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, ainsi qu'à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, comme le propose l'initiative Villes sans taudis. À cette fin, l'Union européenne demande instamment que l'on redouble d'efforts pour atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement.

L'Union européenne pense que des mesures concrètes doivent être envisagées pendant que nous continuons d'honorer les engagements pris à Istanbul. Par exemple, nous ne devrions épargner aucun effort pour promouvoir l'accès universel à l'eau potable et pour faciliter la mise en place d'une infrastructure et de services urbains de base.

Nous croyons sincèrement que les autorités locales sont essentielles à la poursuite de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Ce sont les partenaires les plus proches des citoyens qui, historiquement, se sont attachés à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Il est donc nécessaire d'accroître une coopération fondée sur des principes convenus entre tous les niveaux de gouvernement.

À cet égard, conformément aux législations nationales, nous devrions renforcer les capacités des autorités locales, en particulier leurs capacités financières. Nous devrions également déléguer des responsabilités et transférer des ressources financières aux autorités locales afin d'encourager des actions cohérentes, notamment pour favoriser la mise à disposition de terrains, ainsi que des infrastructures et des services de base appropriés.

Le Programme pour l'habitat ne pourra pas être pleinement mis en oeuvre sans la coopération complète de tous les partenaires d'Habitat. La coopération entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les représentants des autorités locales et du secteur privé est particulièrement importante pour encourager la participation des citoyens. Il nous faut également répondre à la nécessité d'adopter des modes de production et de consommation plus viables.

Étant donné le rôle capital des villes et des autres établissements humains en matière de développement durable, les résultats de l'examen quinquennal de la Conférence d'Istanbul (Istanbul+5) constitueront une contribution importante à Rio+10, le Sommet mondial

pour le développement durable qui se tiendra l'an prochain à Johannesburg. Le Programme pour l'habitat offre des instruments utiles permettant de traiter nombre des questions contenues dans Action 21. Il est donc de la plus grande importance de réfléchir sur la meilleure façon possible de faire fond sur les liens fondamentaux qui existent entre le Programme pour l'habitat et Action 21.

Cette session extraordinaire donne à la communauté internationale une occasion importante de manifester sa volonté politique et d'identifier et d'entériner des moyens de réaliser un monde meilleur qui garantisse des logements convenables pour tous et le développement durable des établissements humains. Il s'agit là de défis de nature politique dont nous, ministres chargés des questions relatives aux établissements humains, avons la responsabilité dans notre recherche de la paix, de la justice et de la démocratie par le biais du développement économique, culturel, social et écologique. L'Union européenne s'est engagée à continuer d'oeuvrer activement pour atteindre ces objectifs importants, et nous sommes heureux d'inviter l'Assemblée à participer aux mesures et intentions de l'Union européenne liées au Programme pour l'habitat, comme cela est décrit dans une brochure qui sera distribuée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais demander aux orateurs de bien vouloir respecter, dans toute la mesure du possible, la limite de cinq minutes.

Je donne la parole à S. E. M. Sadiq Baksh, Ministre du logement et des établissements humains de Trinité-et-Tobago.

M. Baksh (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de participer à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, en cette première année du nouveau millénaire, l'année 2001, nous nous retrouvons pour appuyer un effort mondial qui modifiera les normes de développement relatives aux établissements humains durant le reste du XXI^e siècle.

Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago voudrait féliciter l'ONU pour la vigueur renouvelée avec laquelle elle aborde les questions de la mondialisation et du sous-développement, notamment la question de l'élimination de la pauvreté. À Trinité-et-Tobago, nous avons, à notre façon, pris part aux campagnes

mondiales pour la sécurité juridique d'occupation et la gouvernance urbaine. Avec comme partenaires Habitat, le secteur bénévole local et les institutions des autorités locales, nous avons cherché à sensibiliser l'opinion publique et à améliorer les politiques nationales et les stratégies locales visant à réduire la pauvreté urbaine. À propos de ces problèmes et d'autres questions importantes, nous nous sommes livrés à une réflexion mondiale et avons mené des actions locales.

Notre gouvernement est fermement attaché à la démocratie. Nous estimons que l'insertion sociale et la justice, ainsi que la promotion d'institutions plus transparentes et tenues de rendre compte, sont aussi indispensables à la démocratie que le sont des élections libres et régulières. De par ces normes, la démocratie se porte bien à Trinité-et-Tobago.

La participation et le partenariat, tels qu'ils sont envisagés dans le Programme pour l'habitat, n'ont rien de nouveau pour Trinité-et-Tobago. Nous avons de nombreuses organisations non gouvernementales très actives dont certaines sont associées à des organisations non gouvernementales internationales.

Nous disposons également de plusieurs mécanismes, y compris une commission nationale d'autoassistance, et de nombreuses institutions gouvernementales qui facilitent et appuient les activités bénévoles dans des domaines tels que le logement, la santé et l'émancipation de la femme. Du fait de cette approche participative du développement urbain et rural, du besoin en logements, du renforcement du pouvoir d'action des femmes et de la nécessité d'aider les sans-terre et les déshérités, Trinité-et-Tobago a fait des progrès substantiels depuis la Conférence sur l'habitat.

Nous avons adopté un certain nombre de stratégies, notamment des lois, des structures d'appui institutionnel plus adéquates et un environnement propice à l'accroissement du parc terrains et de logements grâce à des partenariats multiples et « intelligents ».

Notre gouvernement, qui en est à son deuxième mandat, a bénéficié de l'expérience acquise au cours du premier mandat et a revu sa démarche vis-à-vis du développement en fonction d'un certain nombre d'objectifs nationaux.

Ces objectifs sont les suivants : croissance durable, nation intelligente, emplois meilleurs et plus

nombreux, rythme plus rapide de développement, meilleure qualité de vie pour tous les citoyens, paix, sécurité et harmonie, plus grande équité sociale et économie compétitive. Tout ceci a des incidences sur notre objectif qui est d'assurer des établissements humains viables. Trinité-et-Tobago devra relever le défi de mettre à disposition 40 000 logements dans les cinq prochaines années. Quarante pour cent seront destinés aux squatters et aux ménages à bas revenu. Notre plan national en neuf points ne réussira que si le potentiel de ce secteur informel et à revenu limité, important, dynamique, entreprenant et novateur est rentabilisé de façon créative.

Dans le domaine législatif, nous avons promulgué quatre grandes lois adoptées par le Parlement pour rationaliser l'enregistrement et la planification foncières et les politiques et systèmes d'utilisation des terrains dans le pays afin de rendre l'octroi de terrains et la fourniture de matériaux de construction plus efficaces, disponibles et accessibles aux citoyens. Notre gouvernement a également réaménagé l'équipe ministérielle pour axer l'attention sur la prestation de services. Les autorités locales auront un rôle accru à jouer pour renforcer les liens entre les orientations économiques rationnelles du gouvernement et la gestion foncière et la gestion du logement.

Le plus grand succès de la Trinité-et-Tobago, face aux besoins en logement de ses citoyens, tient sans doute aux partenariats qu'elle a avec des groupes de la société civile. L'attention du gouvernement porte à présent sur le développement de partenariats avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les syndicats et les groupes communautaires, en vue d'élargir le processus de fourniture de logements. Nous mettons l'accent sur l'utilisation de matériaux et de technologies locaux pour réduire le coût des composants de construction et accroître le parc immobilier.

Mon ministère a élaboré un plan quinquennal pour la période 2001-2006 pour faciliter la construction de maisons, le développement des terres, la régularisation de l'occupation des squatters et l'augmentation des sites de squatters. Notre objectif est d'achever la construction de 30 000 nouveaux logements dans des communautés rurales et urbaines saines et intégrées en l'espace de cinq ans. Nous nous proposons de régulariser l'occupation de 2 000 squatters par an et de renforcer les sites sur lesquels ils se trouvent. La réalisation de cet objectif coûtera environ 100 millions

de dollars par an. Nous aurons besoin de l'appui international pour mobiliser ces ressources en main d'oeuvre, en conception, en matériel et en argent.

L'objectif de villes sans taudis d'ici à 2015, à Port-of-Spain, notre capitale, ou dans toute autre ville du monde en développement, ne peut se réaliser que si nous nous engageons à aider les pays les moins avancés qui sont parmi nous à concrétiser cet objectif noble mais difficile. Nous avons également besoin de revoir les cadres et institutions internationaux et nationaux qui font obstacle à l'exercice du droit fondamental au logement dans le monde. Je voudrais donc saisir cette occasion pour exhorter tous les partenaires à réaffirmer notre attachement aux principes du Programme. Je réaffirme la volonté politique du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago à l'égard de cet objectif.

La Trinité-et-Tobago, un État unitaire composé de deux petites îles dans la mer des Caraïbes, a montré sa capacité en matière de créativité et de coopération. À partir de fûts de pétrole abandonnés, nous avons créé un nouvel instrument de musique : le steel pan. Débarrassés du colonialisme et de la dépendance, nous avons créé un pays démocratique où toutes les croyances et toutes les races jouissent de la même considération. Nous faisons partie intégrante de cette lutte pour une vie meilleure pour tous. Nous aimerions nous aussi voir la pauvreté éliminée et connaître un monde sans taudis, où chaque homme, chaque femme et chaque enfant, sans considération de croyance, de race, de couleur ou de classe, aura des chances égales. En retour, nous sollicitons l'appui de la communauté internationale et des institutions financières internationales uniquement pour les ressources dont nous ne disposons pas et que nous ne pouvons pas mobiliser.

Nous attendons avec intérêt de participer aux délibérations des prochains jours alors que nous recherchons des solutions durables et créatives aux problèmes mondiaux de logements inadéquats, de manque de terres, et de pauvreté, et nous essayons d'assurer la participation égale et entière des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jang-Seop Oh, Ministre de la construction et des transports de la République de Corée.

M. Oh (République de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand honneur pour moi de représenter la République de

Corée à cette importante réunion. En ce nouveau millénaire, le processus de mondialisation transforme rapidement notre monde, avec des effets généralisés sur notre habitat. Il s'agit donc d'une occasion opportune pour évaluer nos acquis depuis la Conférence des Nations unies sur les établissements humains, il y a cinq ans, et renouveler notre engagement à améliorer notre environnement.

Au cours des dernières décennies, une tendance mondiale à l'urbanisation a profondément affecté notre situation socioéconomique, et la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans les villes. En outre, le développement rapide des transports et des systèmes de communication permet aux personnes d'être encore plus proches l'une de l'autre et d'avoir de meilleurs contacts qu'auparavant.

D'un point de vue économique, social et culturel, les villes deviennent un espace de plus en plus important pour l'humanité. Dans le même temps, la croissance rapide de la population urbaine pose de graves problèmes socioéconomiques qui menacent le développement durable et la garantie d'un habitat adéquat. Parmi ces problèmes, citons le manque de routes, d'eau et d'autres infrastructures et services de base, les disparités en matière de richesses, la pollution de l'environnement et la criminalité urbaine.

Alors que les problèmes urbains sont largement concentrés dans le monde en développement, ils ne se limitent nullement à une région spécifique. C'est pour cette raison que la mise en oeuvre du Programme, établi par Habitat II, est devenue une tâche commune pour la communauté mondiale.

La République de Corée accorde une grande importance aux résultats d'Habitat II. Nous sommes déterminés à mettre en oeuvre les plans d'action proposés à la Conférence de la façon la plus efficace possible. Et nous concentrons donc nos efforts sur deux objectifs : un logement adéquat pour tous et le développement durable des établissements humains.

À cette fin, le Gouvernement central coopère avec les principaux partenaires, y compris les autorités locales et les organisations civiques. Et de ce fait, des améliorations ont été enregistrées non seulement dans la stabilité de l'offre de logements, de la propriété foncière, de l'égalité dans l'usage et d'autres services essentiels d'accueil, mais également dans les conditions de vie générales, telles que l'environnement de l'habitat et le financement des logements. Notons

que depuis la fin des années 80, les efforts qui ont été faits pour accroître l'offre de logements ont aidé à faire face à la pénurie de logements à l'échelle du pays. La qualité des logements a également été améliorée, notamment par l'élargissement de l'espace et des équipements modernes. Comme je l'ai déjà dit, le rôle important joué par les autorités locales et les organisations civiques dans la politique de logement a été reconnu et renforcé davantage.

Mais la crise financière sans précédent que nous avons connue à la fin de 1997 a engendré une incertitude accrue pour la politique de logement en Corée. Du fait de la crise, la construction de logements a diminué et les revenus des ménages ont chuté en termes réels et nominaux. Face à ces nouveaux problèmes, le Gouvernement coréen a adopté un certain nombre de mesures audacieuses pour normaliser le marché immobilier.

L'assouplissement ou la déréglementation de plusieurs ordonnances liées aux secteurs foncier et d'habitation constituent un élément clef du processus de réforme. En outre, des techniques avancées de financement du secteur immobilier ont été introduites.

Dans le cadre de l'effort pour renforcer la sécurité sociale en temps de crise, la Loi sur la garantie du niveau de vie national de base a été promulguée pour mieux assister les personnes socialement vulnérables et désavantagées. Reconnaisant le rôle important joué par les femmes dans l'amélioration de l'habitat, la République de Corée a récemment promulgué la Loi interdisant la discrimination sexuelle et a créé le Ministère de l'égalité des sexes.

En réponse à l'intérêt croissant du peuple coréen pour la qualité de la vie, notamment en ce qui concerne l'environnement, les autorités locales et centrales ont été encouragées à renforcer leurs services liés à l'environnement et à donner leur appui aux organisations non gouvernementales qui se consacrent aux questions environnementales. Alors que nous reconnaissons ces réalisations importantes, un certain nombre de défis, y compris la concentration continue de la population dans la région de la capitale et les problèmes socioéconomiques qui s'en suivent, doivent toujours être réglés.

Enfin, la Corée a été reconnue comme un des pays du monde qui a le plus réussi à fournir assez de logements sur une période relativement courte. À cet égard, nous sommes prêts à partager nos expériences

avec les pays en développement et à les aider dans la mesure de nos capacités.

Je puis assurer l'Assemblée que la République de Corée reste totalement attachée à la mise en oeuvre de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat. La République de Corée appuie aussi de tout son coeur l'adoption de la déclaration à cette session et compte participer activement aux efforts internationaux pour s'attaquer aux problèmes mondiaux du logement.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Cristodoulos Christodoulou, Ministre de l'intérieur de Chypre.

M. Christodoulou (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre s'est associée à la déclaration faite par la Présidence suédoise de l'Union européenne, et je limiterai donc ma déclaration à quelques questions qui intéressent spécialement mon Gouvernement.

Chypre a connu une croissance socioéconomique importante entre l'indépendance, en 1960, et 1974. En 1974, l'invasion turque a causé un bouleversement d'une ampleur sans précédent, et ses répercussions continuent d'affecter Chypre aujourd'hui. Malgré la croissance économique solide obtenue depuis 1974 et l'amélioration considérable des conditions de vie et de travail, la division forcée du territoire insulaire sape l'avenir de Chypre et son développement durable.

Il ne fait aucun doute que le problème majeur auquel Chypre fait face vient de la rupture prolongée d'un système d'habitations vieux de plusieurs siècles, de l'environnement naturel et du tissu social de notre société multiculturelle. Cette déformation artificielle et anachronique est au coeur de la plupart des autres problèmes majeurs de Chypre, tels que l'expansion soudaine des centres urbains dans les zones contrôlées par le Gouvernement en raison de l'afflux de réfugiés de la partie occupée de l'île, la pression considérable exercée sur les rares ressources naturelles, la déformation des caractéristiques démographiques de la population chypriote du fait de l'épuration ethnique et de l'afflux illégal de colons venant de la Turquie, et la destruction d'un patrimoine culturel très riche. Je mentionne aussi, à cet égard, le changement systématique dans les zones occupées des toponymes officiels qui avaient traversé des siècles pour tenter d'éliminer le patrimoine historique, culturel et national de la région, en violation des résolutions de la

Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Les établissements à Chypre sont affectés par la plupart des problèmes typiques qui touchent le reste de l'Europe. La prédominance des voitures privées, les embouteillages au coeur des centres urbains, etc., sont devenus des problèmes courants dans nos grandes villes. En même temps, les établissements ruraux endurent un éventail de problèmes. Ceux situés le long de la côte sont soumis à une forte pression de développement liée au tourisme, et leur intégrité environnementale est menacée. Par contraste, dans l'arrière-pays, il y a de nombreux villages qui souffrent des conséquences de la stagnation économique, des pertes de population, d'infrastructures inadéquates et d'équipements sociaux insuffisants.

Les disparités régionales dans les zones de Chypre contrôlées par le Gouvernement sont traitées par le biais de la mise en oeuvre de programmes de développement particuliers, de politiques et de projets promouvant le développement régional, et de la réduction de l'écart entre les zones les plus et les moins développées de l'île. Le Gouvernement chypriote est conscient de la situation qui touche la partie occupée de l'île et de l'écart de développement considérable par rapport aux zones contrôlées par le Gouvernement. Notre Gouvernement prend en compte les besoins de l'entièreté de Chypre, quels que soient les résultats de l'occupation. Les plans pour l'intégration économique et sociale des Chypriotes turcs avec le reste des citoyens de la République sont constamment examinés et mis à jour.

Notre gouvernement souscrit pleinement au principe de la subsidiarité, un concept qui est essentiel à la gestion des établissements humains contemporains. Un processus bien planifié pour le transfert des compétences en matière de prise de décision, ainsi que des ressources, du Gouvernement central vers les autorités locales est en cours.

Au cours des 15 premières années qui ont suivi l'invasion turque, la politique nationale de logement s'est centrée presque qu'exclusivement sur le besoin pressant de fournir un logement temporaire décent à un tiers de la population de Chypre, qui avait été déplacé de force de ses foyers et établissements ancestraux. Chypre a réussi dans cette tâche et aujourd'hui, 58 000 familles de réfugiés vivent dans des conditions de logement acceptables, tandis qu'elles attendent leur

retour final dans les lieux qui leur sont chers dans la partie occupée de l'île.

Le secteur privé très actif, qui domine le marché du logement à Chypre, est complété par des agences para-étatiques qui se spécialisent dans le financement et le développement des logements. Ces institutions ont progressivement étendu leurs activités, et elles sont parvenues à répondre de manière adéquate aux besoins des groupes à faibles et moyens revenus.

Depuis la Conférence Habitat II à Istanbul, les politiques et programmes de logement sont constamment à l'examen, pour intégrer les démarches et objectifs contemporains. Récemment, mon Gouvernement a pris des mesures pour l'intégration des programmes de logement multiples mais plutôt fragmentés dans une stratégie nationale globale de logement. Dans les années 90, les politiques publiques se sont centrées sur la mise en oeuvre de lois de planification et sur la promotion du développement durable. Un des grands objectifs du système de planification concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population dans son ensemble.

L'état de l'environnement à Chypre permet toujours que de nouvelles préoccupations et priorités soient intégrées dans les politiques nationales de développement social et économique. Le Gouvernement, en association avec les autorités locales et les communautés locales, a incorporé des préoccupations environnementales et des indices de qualité dans la plupart des politiques sectorielles, telles que le tourisme et le secteur des services, l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, la politique agricole, etc.

Le Gouvernement de la République de Chypre, reconnaissant le rôle central du Centre des Nations Unies pour les établissements humains pour promouvoir le Programme pour l'habitat, a décidé d'augmenter sa contribution volontaire de 50 %. La République de Chypre devrait rejoindre l'Union européenne dans un futur proche, et notre gouvernement travaille intensément afin de réaliser cet objectif ambitieux.

Chypre doit être réunie, et tous ses habitants – Chypriotes grecs et turcs, Arméniens, Latins et Maronites – doivent avoir le droit de jouir des droits de l'homme et la possibilité de coopérer les uns avec les autres, afin de construire leur propre avenir commun, pacifique et prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Ismael Hurtado Soucre, Ministre de l'infrastructure du Venezuela.

M. Hurtado Soucre (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, c'est pour moi une satisfaction particulière de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale pour évaluer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, adopté à Istanbul en 1996. Je souhaite affirmer que le Venezuela est disposé à travailler avec acharnement dans un esprit constructif au cours de cette session extraordinaire dans le but de contribuer à la réalisation des nobles objectifs pour lesquels nous sommes réunis.

Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance pour le travail qu'a accompli l'Ambassadeur Germán García Durán, représentant de la Colombie, qui a travaillé avec efficacité en qualité de Président du comité préparatoire pour la tenue des négociations sur les aspects de fond relatifs à cette réunion, nous permettant ainsi d'avancer de façon significative dans l'application des engagements pris à la Conférence d'Istanbul.

Je souhaiterais maintenant commencer en faisant référence à l'article 82 de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, qui dit :

« Chaque personne a droit à un logement adéquat, sûr, commode, hygiénique, doté de services de base essentiels, y compris un habitat qui humanise les relations entre la famille, le voisinage et la collectivité. La réalisation progressive de ce droit est une obligation partagée par tous les citoyens et citoyennes et l'État dans tous les domaines. L'État accordera la priorité aux familles et garantira les moyens pour que celles-ci, en particulier celles disposant d'un revenu limité, puissent avoir accès aux politiques sociales et au crédit pour la construction, l'acquisition et l'agrandissement de leur logement. »

En tant que Vénézuélien, je suis ému de constater que la nouvelle Constitution de mon pays concorde parfaitement avec les objectifs de cette session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies sur les établissements humains. Cette action encourage indubitablement l'examen de la mise en oeuvre du

Programme pour l'habitat émanant d'Istanbul en 1996. J'ai plaisir à constater que l'Organisation des Nations Unies a réuni à New York les représentants de ses pays membres pour continuer à examiner les problèmes complexes de l'habitat humain et à offrir des solutions en faveur de nos peuples et nations.

L'évolution de la politique de l'État en la matière a occasionné un bond qualitatif et quantitatif pour les générations actuelles et a fourni pour l'avenir une motivation suffisante pour poursuivre la marche du développement et du progrès humain. En effet, un véritable changement s'est opéré dans notre conception s'agissant de répondre équitablement aux exigences d'une vie plus digne. Il est admis que la création des logements adéquats dépend non seulement de l'action de l'État mais aussi de la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des collectivités elles-mêmes.

Au Venezuela, l'article de la Constitution cité plus haut a suscité la conception et l'application d'une politique intégrée en matière de logement qui répond aux inquiétudes existant à cet égard, notamment en ce qui concerne l'habitat. Actuellement, le Venezuela a mis en oeuvre des politiques et des programmes spéciaux tendant à améliorer les conditions de vie des centres urbains et ruraux, y compris des zones autochtones, où notre Constitution exige une attention égale en la matière, en respectant la primauté de l'individu, de ses besoins et de sa participation dans l'obtention de logements et d'un habitat en général.

Ceux qui ont assisté à cette session inoubliable d'Istanbul en gardent un souvenir intact. Je dois avouer que j'ai été surpris et ému par les sentiments exprimés par certains participants au point que notre présence à cette instance internationale témoigne dans chacune de ses expressions de l'appel en faveur d'un espace digne, économiquement plus viable, écologiquement plus sain et socialement plus juste.

En outre, le Venezuela s'enorgueillit du projet quasiment achevé d'une loi d'occupation des terres qui incite notre peuple à vivre une vie plus digne et plus humaine. Ses appels ont suscité des manifestations de soutien à la politique du Gouvernement, à travers laquelle ils se sentent les acteurs directs de leur propre destin.

Fréquemment, on entend les Vénézuéliens dire : « Nous avons besoin d'appuis et d'amis non pas d'intermédiaires qui raviraient nos paroles ».

Heureusement, nos ressortissants ont senti que leur appel a été entendu par un gouvernement qui a compris que le peuple méritait d'être écouté. L'orientation et la direction du Ministère de l'infrastructure du Venezuela ont pour fondements, entre autres compétences multiples, la répartition cohérente et organisée de l'espace pour fournir à la communauté un moyen physique approprié pour le développement de ses activités. C'est ainsi que nous obtiendrons incontestablement une meilleure qualité de vie pour nos habitants et que nous ferons respecter leurs droits de citoyens, l'accès à la terre et au logement.

J'espère que New York permettra d'affirmer les objectifs fixés à Istanbul et renforcés par les efforts communs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies au cours des cinq dernières années. La reconnaissance de la dignité des personnes garantit la continuité de leurs efforts pour que la terre continue d'être l'habitat adéquat de l'humanité, et pour que cette même reconnaissance renforce la foi et l'espoir d'un monde meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Jacques Adiahenot, Ministre d'État chargé de l'habitat, de l'urbanisme et du cadastre du Gabon.

M. Adiahenot (Gabon) : Je voudrais tout d'abord dire l'honneur et le plaisir qui sont miens de me trouver parmi vous aujourd'hui et de prendre la parole au nom de mon pays le Gabon, devant cette auguste Assemblée. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance et notre appréciation du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans sa contribution constante en faveur de la paix et de la promotion du développement.

Cinq ans après Istanbul, les présentes assises nous offrent l'occasion d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les obstacles et d'envisager, s'il en était besoin, de nouvelles approches.

On se souviendra que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains avait adopté la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat. Ces deux outils contenaient des recommandations sur les thèmes centraux débattus, à savoir les établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation et un logement décent pour tous.

Conformément à ces recommandations, mon pays s'est donné pour mission de mener sa politique de gestion urbaine résolument dans ce cadre. Parmi les actions engagées par le Gabon depuis lors, on peut citer la création au sein du Ministère de l'équipement d'un commissariat général à la ville; la mise en place d'un comité national pour l'habitat; la création au niveau national d'une association unique des maires du Gabon, le renforcement du partenariat entre le Gouvernement, les élus locaux et la société civile. Nous avons également promu des projets pilotes de travaux d'infrastructures communautaires financés par la Banque Mondiale. Ces projets qui comportent des avantages sociaux indéniables visent les objectifs ci-après : la création d'emplois communautaires; la promotion des petites et moyennes entreprises locales du secteur du bâtiment; l'amélioration des conditions de vie des populations par la réalisation des infrastructures communautaires dans des quartiers sous-intégrés et le renforcement, au niveau des services techniques des municipalités, des capacités de gestion des travaux d'intérêt public.

La plus importante de toutes ces actions a été l'adoption de la stratégie de développement urbain financée par la Banque mondiale sous la forme de la « Déclaration de politique urbaine » du Gabon. C'est le lieu de renouveler à la Banque mondiale les sincères remerciements du Président de la République gabonaise et du Gouvernement de mon pays pour les efforts consentis.

La Déclaration de politique urbaine du Gabon est basée sur un diagnostic sans complaisance qui révèle l'inexistence de contrôle de l'extension des principales villes du pays; la dégradation des équipements collectifs et de l'environnement; l'insuffisance de l'offre au niveau des transports et des services urbains; et la carence des ressources financières nécessaires au développement des villes.

Adoptée le 26 janvier 2001, la nouvelle politique urbaine du Gabon met en exergue la volonté du Gouvernement d'améliorer la contribution des villes à la croissance économique, d'intensifier la lutte contre la pauvreté et de renforcer les capacités de bonne gouvernance des municipalités.

De même, la nouvelle politique urbaine s'est fixée les objectifs prioritaires suivants : la promotion et le développement d'une économie urbaine capable de soutenir durablement la croissance économique et

sociale; l'offre et la garantie au secteur urbain d'un cadre et d'un environnement favorables au développement des activités économiques et à l'entrée des capitaux privés; l'accompagnement et la maîtrise des extensions urbaines; l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines et, en particulier, dans les quartiers défavorisés, le renforcement des capacités de gestion des communes pour les préparer à plus de responsabilités.

Ces objectifs sous-tendent la reconnaissance du rôle moteur des villes où vivent plus de deux tiers de la population du pays. Ils ne peuvent se réaliser sans passer par des réformes institutionnelles et administratives vigoureuses et novatrices.

Suite à toutes ces réformes profondes, la nouvelle politique urbaine va donc induire des orientations globales et des actions concrètes sur le terrain qui répondront à la fois aux nécessités d'une meilleure gestion urbaine et aux besoins des citoyens tout en tenant compte des contraintes macroéconomiques du moment et des mutations qui sont prévisibles dans l'économie mondiale.

L'exécution d'une telle politique exige de notre part des moyens financiers conséquents et soutenus. Mais eu égard au lourd fardeau de la dette, le Gabon, comme les autres pays en développement, ne peut y faire face tout seul. C'est pour cette raison que nous comptons sur la poursuite et le renforcement de la coopération avec nos différents partenaires.

Avant de terminer mon propos, je voudrais encore une fois remercier et encourager l'ONU, à travers la Commission des établissements humains, dans sa recherche constante de politiques et de programmes permettant d'améliorer sans cesse les conditions de vie de nos populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Hovik Abrahamyan, Ministre de l'administration territoriale de l'Arménie.

M. Abrahamyan (Arménie) (*parle en russe*) : C'est pour moi un grand honneur que de m'adresser à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme de l'habitat.

Au nom du Gouvernement de la République d'Arménie, je voudrais exprimer l'espoir que cette réunion historique sera le jalon marquant d'une

coopération fructueuse. Mon pays attache une grande importance aux documents adoptés en juin 1996 à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), et nous avons commencé à élaborer et, peu à peu, à mettre en oeuvre des mesures dont l'objectif est de concrétiser les grands principes du développement viable des établissements humains.

Mon gouvernement a adopté un programme d'élaboration progressive de plans d'ensemble pour les villes de mon pays, programme dont l'exécution encouragera le développement des établissements humains et accélèrera le processus d'urbanisation de l'Arménie.

Ces dernières années, à la suite des séismes destructeurs qui ont frappé l'Arménie, il s'est produit certains phénomènes géologiques qui ont aggravé la situation et qui ont des incidences notables sur les services de transport. Le Gouvernement a mis au point un programme pour lutter contre les glissements de terrain.

Une de nos priorités consiste à fournir des logements à nos populations, priorité devenue encore plus urgente à la suite du tremblement de terre de Spitak et après l'afflux massif de réfugiés qui sont arrivés en Arménie à la suite du conflit dans le Haut-Karabakh. À l'heure actuelle, 45 000 familles sont sans logis. De nouveaux logements sont en construction, et l'on a recours à de nouveaux types de mécanismes pour loger ceux qui en ont besoin. Ces mécanismes reposent sur le principe d'une assistance financière ciblée pour nos citoyens.

La récession économique a entraîné une baisse considérable de l'emploi, et le chômage est en hausse. Pour atténuer les problèmes sociaux, l'Arménie a mis en place un système de garanties sociales minimales. Nous avons également mis au point une stratégie pour un programme provisoire de réduction de la pauvreté. En raison du blocus continu des voies de communication de l'Arménie et des difficultés socioéconomiques, les nombreux problèmes auxquels font face les réfugiés ne sont toujours pas résolus. Plus de 60 % des citoyens expulsés d'Azerbaïdjan ont abandonné leurs biens, leurs logements, leurs appartements, leurs économies et n'ont, à ce jour, reçu aucune indemnisation. Le nombre de maisons que des Azéris ont abandonnées en Arménie s'élève à environ 30 000, alors que les maisons laissées par des Arméniens en Azerbaïdjan sont au nombre de 92 000. Les Azerbaïdjanais ont reçu

de la part du Gouvernement arménien des réparations d'un montant de 110 millions de dollars, tandis que la grande majorité de ceux qui ont fui l'Azerbaïdjan – c'est-à-dire, nos compatriotes – n'ont touché aucune compensation monétaire du Gouvernement azerbaïdjanais.

Le Gouvernement arménien n'a cessé d'évoquer la question des réparations pour les biens que les réfugiés ont dû abandonner. Malheureusement, aucun progrès n'a été réalisé en la matière. Il nous faut régler ce problème conformément aux accords internationaux conclus par le biais de pourparlers et de pactes bilatéraux. Du fait de la grave pénurie de logements, notre gouvernement a élaboré un programme afin de loger les personnes expulsées, programme dont le coût est de 54 millions de dollars. Ainsi, 13 000 familles de réfugiés ont pu être logées.

Je voudrais saisir cette occasion pour évoquer le problème crucial du lac Sevan, le plus grand bassin d'eau douce du Caucase, qui revêt une importance vitale pour mon pays. La situation écologique du lac Sevan devrait être un sujet de préoccupation aux niveaux national et international. C'est un problème qu'on ne doit pas négliger car la disparition de ce lac pourrait provoquer une catastrophe écologique sans précédent.

Ces dernières années, la coopération internationale en matière d'urbanisme et de développement des établissements humains a pris une importance croissante. Elle suscitera davantage de possibilités de coopération étroite entre les villes et les établissements humains.

Dans l'application de ces programmes, mon gouvernement coopère étroitement avec les organisations internationales, en particulier la Coopération économique de la mer Noire, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque mondiale, le fonds Lindsay, le programme d'assistance technique de l'Union européenne à la Communauté d'États indépendants, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour le développement, et au plan bilatéral, avec les Gouvernements des États-Unis, d'Allemagne, du Japon, de l'Inde, de la Grèce, de Chypre, de la Corée et plusieurs autres pays.

Pour terminer, je voudrais redire mon espoir de voir cette session extraordinaire encourager un

aménagement urbain durable dans un avenir marqué par une étroite coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Kimmo Sasi, Ministre du commerce extérieur de la Finlande.

M. Sasi (Finlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie pleinement la déclaration faite précédemment par le Ministre du logement de la Suède, qui a parlé au nom de l'Union européenne. Je voudrais toutefois attirer l'attention des représentants sur certaines questions intéressant particulièrement la Finlande en cette occasion importante portant sur l'examen et l'évaluation de l'application du Programme pour l'habitat.

Cet examen a lieu, en parallèle avec l'Assemblée du Millénaire. Dans la Déclaration du Millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement se sont résolus à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, tel que proposé dans l'initiative Villes sans taudis. Nous devons garder cet engagement à l'esprit durant l'examen actuel du Programme pour l'habitat.

Les défis énoncés dans le Programme pour l'habitat sont d'une grande importance dans le monde d'aujourd'hui. Nous assistons à une urbanisation qui s'accroît rapidement, un phénomène qui marque notre environnement comme aucun autre fait humain dans l'histoire de l'humanité. En dépit d'investissements considérables dans le développement urbain, les conditions d'habitat dans de nombreuses régions du monde sont inadéquates, et la tendance actuelle n'est pas nécessairement favorable. La raison est que le développement économique insuffisant et la croissance rapide de la population sont généralisés dans le monde d'aujourd'hui.

Par ailleurs, de nombreuses villes disposant de bases de ressources égales ont évolué de façon tout à fait différente en raison de politiques de développement diverses. Dans une mesure plus large, nous devrions évaluer plus avant les caractéristiques positives et négatives des diverses politiques et approches, en tirer des enseignements et procéder à la diffusion des informations recueillies. Les commissions thématiques à cette session extraordinaire appuient ces objectifs. Je pense également que la coopération internationale existante et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) peuvent jouer un rôle important dans ce domaine.

Dans l'esprit du Programme pour l'habitat, la Finlande a encouragé le droit à un habitat approprié dans un amendement de 1995 à sa Constitution. Dans cette législation, le droit au logement n'est pas garanti, en dehors de certains cas, en tant que droit juridiquement reconnu, mais ce qui est souligné, c'est le rôle d'appui de l'État. En outre, les autorités locales doivent prendre des mesures pour améliorer les conditions de logement au profit des sans-logis et de ceux qui vivent dans des conditions d'habitat précaire.

Un problème majeur dans le monde concerne la division des villes en zones à revenus élevés et à bas revenus, ce qui a conduit à de graves problèmes sociaux et financiers. En tant qu'élément central de sa politique de logement, la Finlande a fait des efforts concertés pour assurer un regroupement social des habitants dans toutes les zones résidentielles. Diverses mesures ont été prises à cette fin, telles que la construction de logements sociaux et autres dans les mêmes zones.

Le rôle des autorités locales est essentiel pour relever de nombreux défis fixés dans le Programme pour l'habitat. En Finlande, les municipalités jouent un rôle clef. Du fait de la décentralisation, les citoyens ont la possibilité de participer au développement de leur communauté. Cela se fait par exemple à travers une participation démocratique à la prise de décision au niveau municipal. La décentralisation assure également aux autorités locales un degré important d'indépendance financière. Cette indépendance permet aux municipalités de se prendre en charge.

Il y a cinq ans, à Istanbul, la Finlande a souligné les liens importants existant entre le développement des établissements humains et les questions écologiques mondiales, en particulier les changements climatiques. L'utilité des structures régionales et communautaires dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre a été reconnue. La Finlande s'efforce de freiner l'expansion urbaine en intégrant de nouvelles constructions au sein des structures urbaines existantes et en encourageant un système de transport respectueux de l'environnement. Nous faisons tout pour diminuer la pollution de l'air et accroître l'efficacité de nos systèmes de production d'énergie. Ainsi, durant les deux dernières décennies, les émissions d'azote et de dioxyde de soufre ont été réduites de 70 % à Helsinki, mais la production d'énergie s'est accrue progressivement. Des technologies de pointe ont permis à l'efficacité de notre production

calorifique et énergétique combinée de dépasser 90 %. Cette technologie est utilisée pour le chauffage et le refroidissement au niveau des quartiers. L'expérience de la Finlande montre que la qualité de l'air peut être améliorée sans effets négatifs sur la production.

Nous pensons que nos délibérations sur le Programme pour l'habitat constitueront une excellente occasion pour concevoir l'avenir de nos villes et de nos établissements humains. Nous n'avons pas de doute que cette session extraordinaire sera une excellente occasion pour réitérer notre appui politique à la mise en oeuvre continue du Programme pour l'habitat. Nous espérons que les participants à cette session quitteront New York en étant convaincus qu'ils peuvent influencer sur l'issue du développement et avec une vision sur la façon d'agir à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ricardo Gorosito, Vice-Ministre du logement, de l'environnement et de la gestion foncière de l'Uruguay.

M. Gorosito (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session extraordinaire et rappeler la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue en 1996, à Istanbul au cours de laquelle j'ai été élu à l'unanimité Rapporteur par les pays qui étaient représentés.

Au cours des années 90, et comme d'autres pays d'Amérique du Sud, l'Uruguay s'est adapté aux exigences de la mondialisation. Durant cette période, nous avons lancé une série d'actions d'ajustement économique qui semblaient inévitables. Dans le même temps et dans l'optique des effets négatifs prévisibles de ces changements sur la société uruguayenne, des politiques sociales furent élaborées en vue d'atténuer les inévitables perturbations. Dans ce cadre et à la suite du sommet Habitat II, l'Uruguay a adapté sa politique nationale dans les domaines du logement, de la planification foncière et de l'environnement au concept d'intégration d'Habitat.

Notre gouvernement national a adopté une série de stratégies novatrices pour faire face aux conséquences d'actions non coordonnées dans le domaine des établissements humains, en renforçant les instances régionales, en diversifiant les lignes d'accès au logement, l'accent étant mis sur l'utilisation des subventions publiques directes dans les secteurs les

plus défavorisés, en lançant des projets importants de protection et de préservation de l'environnement, et en encourageant des plans directeurs urbains en coordination avec les autorités locales.

En matière de politique régionale, l'Uruguay s'est fermement prononcé en faveur du processus du Marché commun du Sud. À cette fin, le Gouvernement, en coordination avec les administrations locales et avec la coopération technique de la France et de l'Afrique du Sud, a élaboré des plans stratégiques en vue de promouvoir l'intégration physique de notre pays au sein de la région.

M. Andino Salazar (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.

Ma délégation souligne l'importance d'appuyer le Plan d'action régional d'Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes que nous reconnaissons comme étant une plate-forme stratégique essentielle. En même temps, nous soulignons l'importance qu'il y a à appliquer les recommandations adoptées en octobre dernier dans la Déclaration de Santiago de même que les observations faites par la Réunion régionale des ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Au niveau sous-régional, il convient de signaler une initiative nationale, à savoir le plan stratégique pour le Sud-ouest de l'Uruguay dans le contexte du pont qui unira à l'avenir l'Argentine et l'Uruguay au-dessus du Rio de la Plata. À l'extrême est de cet axe routier, l'aménagement urbain dans les villes de la région frontalière avec le Brésil complète notre volonté d'intégration. La région centrale de notre pays, qui historiquement est restée à la traîne, fait aujourd'hui l'objet d'un projet régional de développement et d'aménagement du territoire.

Le secteur public a pris au cours de cette période des mesures visant tout particulièrement les personnes âgées disposant de peu de ressources et s'est penché sur le phénomène croissant des implantations sauvages. On a lancé dans ce but un programme de logements sociaux en faveur de la population inactive à faible revenu. Les bénéficiaires de ce programme ont accès tout au long de leur vie à des logements d'excellente qualité qui se trouvent de préférence dans des zones centrales et intermédiaires des villes. Pour assurer la viabilité du système, les logements sont administrés et entretenus par l'État.

L'État cherche également à prévenir le phénomène des établissements spontanés et précaires en offrant notamment aux squatters potentiels un grand nombre de terrains avec des services d'infrastructure, un ensemble de matériaux et une assistance technique par le biais d'organisations non gouvernementales, ce qui permettra de multiplier l'offre de lopins urbains légaux et de repeupler les zones consolidées des villes qui sont en train de se dépeupler. Ce plan permettra notamment la restauration urbaine d'un quartier possédant déjà de nombreuses installations et qui a une valeur patrimoniale très importante, à savoir la vieille ville historique de Montevideo, et la création d'un fonds de garantie pour les loyers, ce qui facilitera la location du parc de logements sous-occupés en priorité à des jeunes. Les progrès dans le domaine de la protection des zones naturelles, de la biodiversité et du développement durable ont surtout porté sur l'évaluation de vastes régions, en particulier les zones côtières du Rio de la Plata, de l'océan Atlantique et du bassin de la lagune Merim.

Les principaux aspects des engagements du plan national d'Habitat II ont été pris en compte par le gouvernement national et, dans une grande mesure, par les autorités départementales. Néanmoins, ces actions concernant les politiques sociales n'ont pas réussi à renverser la tendance à la dégradation de nombreuses zones urbaines qui est le résultat du chômage, de la restructuration des secteurs économiques traditionnels et de la marginalisation.

Enfin, au nom des valeurs fondamentales de la démocratie sociale, dont l'Uruguay a été l'exemple et le porte-parole parmi les nations, notre Gouvernement mise fermement sur la revitalisation future du Programme pour l'habitat en tant qu'instrument permettant d'orienter la mission civilisatrice des premières décennies de ce siècle vers le rétablissement de l'équité et de la justice de façon que lorsqu'on parle de l'humanité comme d'une famille il ne s'agisse pas simplement d'une métaphore.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Salvador Gomila, Vice-Président de l'Institut national du logement de Cuba.

M. Gomila (Cuba) (parle en espagnol) : Depuis Istanbul, l'évolution des indicateurs globaux concernant les établissements humains et le logement ne sont guère encourageants pour les pays dits du tiers

monde, comme le montrent les rapports présentés à cette session, y compris celui de la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains elle-même. La réalité dramatique dépasse tout ce que pourraient montrer les chiffres et les statistiques.

Le processus d'urbanisation et de croissance démographique rapides que connaît la planète depuis quelques décennies a eu pour résultat l'accroissement énorme de la population qui atteint aujourd'hui le chiffre de 6 milliards. Toutefois, il n'y a pas eu la même évolution au niveau des accords et des promesses de meilleures solutions pour les problèmes graves que constituent notamment la pénurie de logements et la protection de l'environnement, qui sont aujourd'hui plus graves que jamais.

Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, région la plus urbanisée de la planète, ces processus se sont caractérisés par un investissement social insuffisant et par une augmentation de la ségrégation urbaine, de la marginalisation, de la non-garantie d'occupation, de la violence, de l'accès limité aux services sociaux et de la détérioration de l'environnement. Tout cela est aggravé par la fréquence des catastrophes naturelles. La réalité de l'an 2001 pour la région n'est guère meilleure qu'elle ne l'était en 1996 lorsque nous nous sommes réunis à Istanbul.

Les principes et les engagements auxquels les gouvernements avaient souscrit dans le cadre d'Habitat II constituent une lueur d'espoir pour les millions d'êtres humains qui vivent dans des conditions de pauvreté et dans un environnement détérioré dépourvu de logements convenables et salubres.

La réduction de l'aide à la coopération internationale de la part des pays les plus développés et les tendances évidentes à supprimer ou à renverser certains des principes fondamentaux et des engagements pris il y a cinq ans à Istanbul, compromettent ces réalisations. Il faut donc que les gouvernements adoptent une position conséquente pour qu'il soit possible de conserver les principes énoncés dans le Programme pour l'habitat et de progresser résolument dans le sens de leur application pratique.

Notre pays, alors que ses ressources sont considérablement limitées et qu'il connaît une recrudescence du blocus économique, commercial et financier maintenu contre lui depuis plus de 40 ans, oeuvre pour donner effet au droit au logement et pour

assurer la mise en oeuvre des principes, des engagements et du plan d'action émanant du Programme pour l'habitat.

Notre population a un accès garanti aux services de base que sont notamment l'éducation, les soins de santé, la culture et les sports pour tous les citoyens. Nous avons assuré l'approvisionnement de tous les établissements ruraux en eau potable par le biais d'aqueducs ainsi que l'électrification de 96 % de l'ensemble des logements du pays. Il existe des facilités financières et de crédit qui permettent à la population d'avoir accès aux logements construits par l'État, avec des subventions supérieures à la moitié de leur coût, sans impôts fonciers et avec une pleine garantie d'occupation. Plus de 85 % des familles sont propriétaires de leurs logements.

Étant donné l'importance particulière de cette session extraordinaire, nous réaffirmons ici notre désir d'intégration et de coopération dans le domaine du logement et des établissements humains avec tous les pays, en particulier avec ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, par le biais de la Réunion des ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme, en vue de mettre en oeuvre et de consolider le Plan d'action régional.

Unissons nos volontés et nos efforts pour arrêter la croissance de la pauvreté afin d'assurer un avenir meilleur à nos peuples, un avenir plus humain où toutes les nations et leurs populations connaîtront vraiment l'équité et l'égalité de chances, quels que soient leur taille et leur potentiel économique ou militaire. Ayons une fois de plus confiance en l'homme, en sa sagesse, en son bon sens, en sa capacité d'agir en tant qu'être humain pour faire de la raison et de la justice la base des relations entre les peuples et pour éliminer la marginalisation, la pauvreté et les autres calamités qui, aujourd'hui plus que jamais, affligent l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Hamad Al-Shamsi, Sous Secrétaire, Ministère des travaux publics et du logement des Émirats arabes unis.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur, au nom de l'État des Émirats arabes unis, de présenter mes félicitations au Président et aux membres du Bureau pour leur élection à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein succès.

Malgré les multiples initiatives et efforts entrepris par des gouvernements et partenaires pour mettre en oeuvre les recommandations du Programme pour l'habitat, les rapports et les statistiques internationales récentes indiquent que plus d'un milliard de personnes dans le monde continuent de vivre sans logement adéquat et manquent des plus élémentaires services médicaux et sociaux. Ce fait, qui s'ajoute à la pauvreté croissante, aux conflits civils et régionaux, et aux ingérences dans les affaires internes des États, est parmi les obstacles qui empêchent de nombreux pays, et en particulier les pays en développement, de réaliser leurs programmes et plans de développement. Les divers gouvernements et la communauté internationale doivent par conséquent faire davantage d'efforts et prendre de nouvelles mesures pour instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et le développement.

Sous la direction de S. A. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, les Émirats arabes unis ont fait des établissements humains une de leurs priorités les plus importantes. Mon pays a mis en oeuvre le principe de décentralisation dans ses structures de gestion. Nous avons aussi adopté des politiques de développement basées sur l'économie de marché et des stratégies de participation, ainsi que les principes de partenariat entre les autorités locales et fédérales, le secteur privé et tous les autres partenaires en vue de développer le secteur du logement et les établissements humains de façon à satisfaire les besoins en matière de logement et à permettre à nos citoyens de vivre dans la stabilité et la dignité.

Par le biais de ces politiques, les Émirats arabes unis ont pu réaliser des progrès dans le domaine du logement et des établissements humains en construisant et développant des villes et villages nouveaux et modernes dans lesquels les êtres humains bénéficient de services de haut niveau. Ces services incluent la fourniture de logements adéquats disposant d'équipements collectifs et de services publics de base ainsi que de services médicaux, sociaux et éducatifs.

Les Émirats arabes unis ont aussi axé leur attention sur la diffusion des meilleures pratiques, qui sont l'instrument principal pour surveiller et évaluer les progrès dans la mise en oeuvre des plans nationaux, et pour sensibiliser les citoyens aux questions de la population et des établissements humains. Depuis 1995, le Gouvernement de Doubaï décerne le prix international de Doubaï pour les meilleures pratiques

en matière d'amélioration des conditions de logement. Ce prix de 400 000 dollars est attribué tous les deux ans aux dix meilleures pratiques.

Les Émirats arabes unis accordent une importance particulière à la présente session extraordinaire et apprécient les efforts faits pour sa préparation. Les Émirats arabes unis considèrent que le projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains qui sera adopté par la session extraordinaire est un des documents les plus importants qui seront produits par la session pour réaliser les aspirations des peuples du monde. Nous aimerions par conséquent exprimer notre appui aux objectifs contenus dans ladite déclaration, tout en réaffirmant l'importance de respecter l'héritage culturel, social et philosophique propre de tous les peuples et leurs systèmes politiques.

Alors que nous examinons les progrès accomplis en matière de développement durable, d'établissements humains et de fourniture de logements adéquats pour tous, il subsiste toujours dans le monde nombre de conflits régionaux et internationaux ainsi que de situations d'occupation – notamment dans notre région arabe et dans le Golfe. L'occupation par l'Iran depuis 1971 des îles d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb, qui appartiennent aux Émirats, et ses efforts continus pour modifier les caractéristiques historiques et démographiques de nos trois îles, représentent une violation claire de notre souveraineté et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Du haut de cette tribune, nous prions la communauté internationale de demander à la République islamique d'Iran de répondre aux nombreux appels et initiatives répétés et pacifiques lancés par les Émirats arabes unis pour mettre fin à cette occupation de nos trois îles par des négociations bilatérales sérieuses ou en portant l'affaire devant la Cour internationale de Justice.

Les violations continues par Israël et ses crimes quotidiens brutaux et systématiques contre le peuple palestinien – y compris la destruction de maisons et de fermes, la confiscation de terres, la construction et l'expansion de colonies illégales et l'éviction de Palestiniens pour les transformer en sans-abri – sont totalement contraires aux buts et principes de la présente session extraordinaire. Nous exhortons donc les membres de la communauté internationale, et en particulier les principaux pays du Conseil de sécurité, à assumer leurs responsabilités historiques et légales, et

à faire pression sur le Gouvernement israélien pour qu'il mette immédiatement fin à son agression et à ses actes criminels contre le peuple palestinien, actes qui sont des violations directes du droit international humanitaire. Ils devraient aussi faire pression sur Israël pour qu'il applique les accords qu'il a conclus avec la partie palestinienne et mette un terme à son occupation des territoires arabes et palestiniens – y compris la ville sainte d'Al Qods Al Charif et le Golan arabe syrien –, et achève son retrait du territoire libanais.

Nous aimerions une fois encore réaffirmer notre plein appui aux droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant – juste comme n'importe quel autre peuple – avec Al Qods Al Charif comme capitale. L'instauration d'une paix juste et globale dans la région exige la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de la communauté internationale.

Enfin, nous espérons que la présente session extraordinaire atteindra ses objectifs et qu'elle contribuera au bonheur et à la prospérité de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Gian Nicola Filippi Balestra, chef de la délégation de Saint-Marin.

M. Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de féliciter le Président et de le remercier d'avoir organisé la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. La participation massive des plus hauts représentants des États Membres confirme et souligne l'attention que nos gouvernements portent au problème mondial des établissements humains.

Le Gouvernement de Saint-Marin est bien conscient de l'importance de la présente session extraordinaire sur l'urbanisation et le logement. Nous savons que la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat dépend non seulement d'une connaissance mondiale et approfondie des problèmes, mais aussi d'une réponse immédiate et efficace de nos gouvernements. Ces deux étapes pertinentes et nécessaires doivent être liées et coordonnées.

Les changements climatiques ont rendu les terres stériles et ont provoqué l'exode des populations rurales vers les villes. Cette croissance rapide des populations urbaines a rendu insoutenables les conditions de vie dans les villes. De nombreuses villes surpeuplées ne disposent d'aucun réseau de communication, d'aucun

système d'adduction d'eau, d'aucune école, d'aucun centre de soins de santé ni d'autres types d'infrastructures. L'augmentation de la production industrielle a créé de nouvelles possibilités d'emplois sans pour autant améliorer l'environnement naturel ni les conditions de vie de certains centres urbains. Tout cela a contribué à la dégradation écologique à grande échelle, à laquelle nous sommes tous appelés à répondre de façon rapide et efficace. Mais nous sommes pris dans un cercle vicieux qui doit être abordé sous tous ses aspects pour qu'il soit complètement brisé.

Saint-Marin espère que la communauté internationale sera en mesure de créer de nouvelles mesures d'incitation pour faire en sorte que les populations rurales restent sur leurs terres et pour stimuler le renversement de l'exode : des villes vers les campagnes.

Nous devons réexaminer l'agriculture. Dans les pays où cela est possible, il nous faudra élaborer des politiques qui favorisent le passage d'une agriculture classique à une agriculture biologique et intégrée.

La question de l'environnement revêt une importance particulière au niveau mondial. Elle est également essentielle aujourd'hui à Saint-Marin.

L'histoire des établissements humains dans la République de Saint-Marin, en dépit de son étendue de 60 kilomètres carrés, n'est pas fondamentalement différente de celle des autres pays. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le territoire a connu une transformation rapide et radicale. Comme d'autres territoires, Saint-Marin a dû faire face à l'exode rural, mais, dépourvu de grands centres urbains, il s'est heurté à un processus d'agglomération qui a donné naissance à de petits centres, chacun caractérisé par des fonctions différentes. Le récent essor du bâtiment a transformé les divers villages en une large agglomération, les amenant ainsi à perdre leur caractère original sans pour autant que cette agglomération ne devienne un nouveau type urbain.

Grâce à sa population réduite et à son bien-être économique récent, la République de Saint-Marin n'a pas à souffrir pour le moment du problème du logement. Afin d'éviter que ce problème ne se pose et de faire face à la situation actuelle, nous avons adopté certaines mesures politiques et juridiques. Nous avons, par exemple, évalué les nouveaux besoins en logements. Nous avons établi une politique favorisant

l'acquisition du logement. Nous avons adopté des mesures visant à faciliter et à encourager le marché des logements à louer. Nous avons répondu promptement au besoin de logements temporaires pour les classes sociales défavorisées et nous avons créé des zones vertes publiques, des infrastructures, des zones de stationnement et des espaces publics.

Saint-Marin doit aborder un autre problème grave : la protection de son territoire compte tenu du fait que la multiplication excessive des constructions dans des zones déjà très peuplées et congestionnées pourrait nuire à l'équilibre écologique et causer de sérieuses difficultés. Il est donc impératif de suivre à l'avenir une planification des villes équilibrée, centrée sur le développement durable et sur l'évaluation des répercussions sur l'environnement naturel.

La République de Saint-Marin est persuadée que la mise en oeuvre efficace des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains ne peut être réalisée que si l'on est véritablement convaincu qu'aussi bien le problème que sa solution sont une cause de préoccupation mondiale. Notre action doit être bien définie et envisager la restructuration de nos systèmes sociaux et économiques. Cela nécessite avant tout une nouvelle politique de coopération internationale ayant pour objectif principal le bien commun, au lieu des intérêts particuliers de quelques pays.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Hiroo Kinoshita, Conseiller spécial au Ministère des biens fonciers, de l'infrastructure et des transports et chef de la délégation du Japon.

M. Kinoshita (Japon) (*parle en japonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont participé à la préparation de cette importante session. C'est un honneur pour moi de représenter le Gouvernement japonais à cette événement marquant.

Cinq années se sont écoulées depuis que nous nous sommes réunis à Istanbul pour affirmer l'esprit de la Conférence de Vancouver de 1976. Cependant nous faisons face à des problèmes difficiles en ce qui concerne les établissements humains, comme la rapide urbanisation, les questions liées à l'environnement et un écart croissant entre les riches et les pauvres. Maintenant, afin que nous puissions mener l'humanité

à la prospérité au cours du nouveau siècle qui vient de commencer, il est tout à fait opportun que nous lancions des messages d'action puissants pour atténuer les problèmes des établissements humains, ce qui est essentiel pour la paix et le développement de l'humanité.

Mus par un esprit de partenariat, nous avons travaillé au Japon avec acharnement vers la réalisation concrète du Programme pour l'habitat avec la participation de la population. Je voudrais présenter les activités principales que nous avons menées.

Premièrement, les questions des établissements humains sont extrêmement multiples et variées et elles englobent des facteurs économiques, sociaux et culturels. Il est donc nécessaire de planifier les politiques foncières nationales afin de résoudre les problèmes. Au Japon, afin d'améliorer les conditions régnant dans les établissements humains, des politiques foncières nationales visent à améliorer la vie des personnes, à assurer la sûreté, la sécurité, la création d'un environnement beau et favorable et la formation de régions et de localités diversifiées.

Deuxièmement, dans la mesure où la moitié de la population japonaise vit dans les trois zones métropolitaines du pays, nous déployons des efforts pour promouvoir des projets de renaissance urbaine pour le XXI^e siècle qui visent au renouveau des villes du point de vue écologique, de la prévention des catastrophes et de la mondialisation de façon à enrichir la vie des citoyens.

Troisièmement, sur la base du huitième plan quinquennal de construction du logement, lancé en mars 2001 par le Gouvernement japonais, nous nous acquitterons principalement des tâches essentielles, comme la construction d'un parc de logements de bonne qualité qui répond aux besoins divers de la nation et la construction d'un environnement dynamique pour les logements qui assure les besoins d'une société vieillissante avec de moins en moins d'enfants.

En ce qui concerne les politiques foncières, nous poursuivons la mise en oeuvre efficace de l'utilisation des sols en encourageant des politiques telles que le développement des sols dont on a pas ou peu tiré parti dans les centres-villes.

Quatrièmement, les problèmes d'eau, comme les pénuries, la pollution croissante de l'eau et les

inondations à grande échelle, apparaissent dans le monde entier et entraînent des pénuries alimentaires et la propagation des maladies épidémiques. Cela peut aboutir à une situation grave dans un proche avenir à mesure que la population augmente et que l'urbanisation s'accélère.

Le troisième Forum mondial sur l'eau aura lieu dans la région de Kyoto en 2003 pour débattre des problèmes d'eau. Je souhaiterais demander à tous ceux qui sont présents ici et qui viennent du monde entier, de prendre une part active à ce forum.

Cinquièmement, je souhaiterais aborder la question de la prévention des catastrophes que le Japon a fermement préconisée lors de la tenue d'Habitat II, sur la base des précieux enseignements tirés des grands tremblements de terre.

La Conférence mondiale sur les catastrophes naturelles de 2001 s'est tenue en février, à Awaji, dans la préfecture de Hyogo, qui a connu le grand tremblement de terre Hanshi-Awaji. La Conférence a confirmé qu'il était nécessaire d'établir des directives stratégiques pour la reconstruction, et un accord a été conclu pour renforcer le cadre mondial de prévention des catastrophes afin de mettre en oeuvre des stratégies de prévention des catastrophes naturelles. Il nous faudra à l'avenir encourager la coopération internationale et les partenariats dans le domaine de la prévention des catastrophes et oeuvrer à la concrétisation de cet accord.

Il y a six ans, au moment où le Japon a été frappé par le grand tremblement de terre Hanshin-Awaji, nous avons reçu du monde entier des marques chaleureuses de soutien. Je voudrais exprimer ma sincère gratitude pour ce soutien.

Enfin, je souhaiterais relever la participation internationale du Gouvernement japonais dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Le Gouvernement japonais a appuyé des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les zones caractérisées par de faibles revenus grâce à la création d'un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité commune.

Les démarches auxquelles les résidents eux-mêmes participent pour améliorer les conditions de vie sont très efficaces pour la mise en valeur des zones pauvres. Nous nous intéressons à ces approches participatives auxquelles prennent part des habitants

des régions quand nous coopérons avec des projets de réduction de la pauvreté. Ces projets consistent, par exemple, à assurer une formation professionnelle, à créer des possibilités d'emplois et à fournir des services sociaux de base. Au titre de ses efforts, le Gouvernement japonais a constitué, dans le cadre de la Banque asiatique de développement et de la Banque mondiale, des fonds pour la réduction de la pauvreté permettant de fournir une assistance sous forme de dons.

Par ailleurs, les partenariats entre diverses parties sont importants pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Le Gouvernement japonais continuera d'aider les organisations non gouvernementales opérant dans des pays en développement et de leur fournir une assistance financière, notamment des subventions pour des projets d'organisations non gouvernementales et une assistance sous forme de dons pour des projets locaux, afin d'assurer une coopération axée sur le développement économique et social.

Le Gouvernement japonais s'est félicité de l'ouverture du Bureau régional d'Habitat pour l'Asie et le Pacifique à Fukuoka en 1997, et il coopère afin de régler les questions d'établissements humains dans la région. Nous coopérons par l'intermédiaire du Fonds de coopération du Japon et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin de mettre en oeuvre l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre. Cette initiative a été adoptée lors de la quatrième Conférence ministérielle sur le développement et l'environnement en Asie et dans le Pacifique, dont le Japon a été le pays hôte et qui a été organisée par la CESAP. Nous avons également appuyé activement l'initiative visant à mettre en place un cadre d'appui national.

En ce XXI^e siècle, comme nous prenons de plus en plus conscience des questions environnementales et du fait que les ressources de notre planète sont limitées, toutes les nations doivent coopérer pour qu'existe un monde florissant et prospère dont les habitants pourront jouir d'un bien-être économique et spirituel. Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que le Gouvernement japonais est résolu à redoubler d'efforts pour jouer un rôle dans la communauté internationale, ainsi qu'à mettre en oeuvre ses politiques internes dans le domaine des établissements humains.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gediminas Šerkšnys, chef de la délégation de la Lituanie.

M. Šerkšnys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation lituanienne, je voudrais remercier le Président d'avoir organisé cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. La mise en commun avec d'autres pays des expériences et des meilleures pratiques nous incite de nouveau à atteindre les objectifs arrêtés par Habitat II.

Bien que la Lituanie s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne, je souhaite également partager avec l'Assemblée notre expérience nationale en la matière. La Lituanie s'associe aux principes de la déclaration provisoire sur les villes et les établissements humains en ce nouveau millénaire. Toutefois, je voudrais souligner que non seulement nos engagements devraient indiquer clairement que nous souhaitons améliorer les conditions de vie des pauvres, mais aussi qu'il faut prendre des mesures concrètes.

L'application des décisions de la Conférence Habitat II a toujours été un objectif d'adhésion de mon pays à l'Union européenne ainsi que ses aspirations visant à accroître le bien-être universel par le biais d'activités macroéconomiques créent des conditions préalables à l'application des décisions d'Habitat II.

Les processus européens communs ont une influence permanente sur la Lituanie. Le produit intérieur brut de la Lituanie devient semblable à celui des pays d'Europe occidentale. Plus de 70 % du produit intérieur brut de la Lituanie provient du secteur privé. Notre transformation économique en est à sa phase finale, et les tendances en matière de croissance économique font l'objet d'un suivi. La qualité de vie s'améliore, et il y a de plus en plus d'investissements à long terme dans le secteur du logement.

Un réseau de centres urbains s'est déjà développé en Lituanie, réseau doté d'une structure équilibrée en matière d'établissements humains et dans lequel les centres urbains ont chacun des fonctions différentes. Même à des niveaux inférieurs, ces structures semblent bien équilibrées. Une telle situation crée des conditions favorables à l'intégration des zones urbaines et rurales, ainsi qu'à leur mise en valeur dans le cadre des nouvelles conditions sociales et économiques.

Bien que la passage de la Lituanie à l'économie de marché ait eu une incidence sur la construction de logements, on a commencé à utiliser de nouveaux matériaux de meilleure qualité qui permettent de réduire la consommation d'énergie. Alors qu'en 1995, on comptait 336 logements pour 1 000 habitants, avec 20 mètres carrés par personne, il existe aujourd'hui 356 unités pour 1 000 habitants, avec une moyenne de 21,5 mètres carrés par personne, et 97 % de ces unités sont privées. Les investissements dans la construction de nouveaux logements représentent environ 9,2 % de l'ensemble des investissements; toutefois, il faudrait augmenter le pourcentage réservé aux logements sociaux. Les municipalités lituanienes ne cessent de se voir exhorter à assumer une plus grande responsabilité en matière de construction de logements sociaux.

Le nombre de nouvelles maisons individuelles a considérablement augmenté, et dans l'ensemble, la qualité des constructions s'est améliorée. Comme un grand nombre de maisons, surtout dans les villes, sont des maisons à grands panneaux ayant une faible efficacité énergétique, les investissements en faveur de leur rénovation et de leur modernisation ne cessent de croître. Afin de s'acquitter des engagements pris dans le cadre du programme national en faveur du logement, et pour faciliter les conditions d'acquisition de logements par le biais d'achats, de constructions et de rénovations, le Gouvernement lituanien a pris un certain nombre de mesures dans le contexte de sa politique stratégique de logement. Une vingtaine de lois, et deux fois plus de règles et de règlements, ayant trait au logement et aux établissements humains sont entrés en vigueur en Lituanie au cours des cinq dernières années. Le Code civil, qui a pris effet cette année en Lituanie, a constitué un acte juridique important permettant d'améliorer la gestion des biens immeubles résidentiels. L'on encourage la constitution d'associations de propriétaires de logements privatisés et collectifs, et l'on ne cesse d'améliorer la législation relative aux activités des associations de propriétaires. À l'heure actuelle, on prépare une nouvelle loi sur les associations d'entrepreneurs de construction de logements.

Le Gouvernement lituanien a élaboré une nouvelle politique sur l'acquisition de propriétés résidentielles, l'accent étant mis sur les problèmes et les mesures actuels touchant l'acquisition, la reconstruction et la location de logements municipaux.

En accroissant les allocations budgétaires pour subventionner les emprunts, l'État aide davantage les jeunes familles – celles dont les membres ont moins de 35 ans – à acquérir un logement.

La Compagnie d'assurance de prêts au logement a commencé à fonctionner l'année dernière. Elle assure des prêts et offre des garanties aux banques. Grâce à elle, il est possible de se voir accorder un prêt pour un logement en versant un paiement initial de 5 % seulement.

À la suite de la réforme du système de cadastre et de l'immobilier et de la création d'une nouvelle structure d'emprunts, le nombre de prêts a beaucoup augmenté. Grâce à un financement de la Banque mondiale, le projet pilote d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le domaine du logement a été mené à bonne fin par la Fondation pour le développement urbain et le logement. Cette fondation, créée en 1996, accorde des prêts aux associations de propriétaires et aux établissements scolaires. Des négociations, dont l'objet est d'obtenir des prêts supplémentaires pour la rénovation des logements en Lituanie, sont en cours avec la Banque mondiale.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous sommes satisfaits de la coopération fructueuse avec la Commission économique pour l'Europe et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Vilnius. L'étude relative au secteur du logement en Lituanie, réalisée en coopération avec une équipe internationale d'experts, a été publiée en anglais et en lituanien. Elle a été présentée à la fois aux institutions gouvernementales et au Groupe de discussion sur l'amélioration du logement en Lituanie. La stratégie aborde les principaux problèmes dans le domaine de la rénovation des logements, propose des moyens de mettre en oeuvre des mesures pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et fait d'autres recommandations concrètes. La coopération avec les ministères correspondants des Pays-Bas, de Pologne, d'Allemagne, de Suède et de nos voisins baltes a suscité un certain nombre d'idées stimulantes portant sur l'application des dispositions figurant dans les documents d'Habitat II.

Nous considérons que l'esprit d'Habitat II se porte bien, et qu'il nous pousse à aller plus loin dans l'application des décisions y afférentes.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne à présent la parole à S. E. M. Bernd Niehaus, chef de la délégation du Costa Rica.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) :
L'élimination de la pauvreté, le développement durable des établissements humains et un logement décent pour tous sont des obligations de base pour la communauté internationale et pour chacun de nos gouvernements. La Déclaration universelle des droits de l'homme nous rappelle, au paragraphe 1 de l'Article 25, que

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement ... ».

En conséquence, une approche profondément humaniste doit être adoptée à l'égard de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et du projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, qui sera bientôt adopté. Leur objectif, fondé sur la dignité inhérente à chaque individu, est de promouvoir et d'assurer le plein exercice des droits fondamentaux.

Les villes constituent l'un des plus grands acquis de la civilisation. Elles rassemblent les énergies et les efforts, l'art et les connaissances de l'humanité. Elles offrent un cadre idéal pour l'interaction créative et constructive entre les citoyens. Ce n'est que dans les villes qu'il est possible de trouver les énormes opportunités et options nécessaires au développement intégral des êtres humains aux plans intellectuel, psychologique et spirituel.

Hélas, les villes présentent également les conditions de vie les plus abjectes. La pauvreté, la faim, les maladies, l'insécurité, le chômage, la discrimination, le manque de services de base et les effets des conflits et des catastrophes naturelles font planer une ombre menaçante sur nos villes. Combien d'enfants vivent dans les rues? Combien de vieillards meurent dans l'indifférence? Combien de familles souffrent de la faim? Les villes peuvent être profondément inhumaines. Il est très facile d'être aveuglé par leurs lumières et de ne pas vouloir voir les souffrances de leurs habitants.

La pauvreté est le principal obstacle au développement durable des établissements humains. Si nous n'avons pas les ressources économiques nécessaires, il est impossible d'améliorer les conditions

de vie de nos citoyens. Le défi de la pauvreté est multiple. Pour le relever, nous devons prendre en charge les différents besoins en matière d'alimentation, de santé, de logement, d'eau potable, d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi, de salaires équitables, de productivité, de compétitivité et d'accès aux opportunités. Nous devons également combattre les obstacles structurels qui aggravent le problème de la pauvreté ou nous empêchent de le surmonter. Ces obstacles comprennent les déséquilibres financiers, le manque de capitaux pour l'investissement productif et social, l'accès limité aux marchés internationaux et les catastrophes naturelles qui ont des effets dévastateurs sur les économies les plus pauvres et les plus vulnérables.

Dans le même temps, nous devons faire face au danger d'une croissance inégale, qui assombrit l'avenir avec le spectre d'un fossé accru entre les plus pauvres et les plus riches. L'accès inégal aux opportunités aggrave les conflits sociaux, réduit la capacité de gestion et engendre la violence sociale. C'est pour cela qu'il est fondamental que nous prenions des mesures efficaces pour créer des sociétés plus justes et plus équitables. À cet égard, la conception et la construction des infrastructures des centres urbains devraient soutenir le développement économique, en stimulant les activités productives et la création d'emplois.

Ces dernières années, il y a eu des catastrophes naturelles à répétition en Amérique centrale. Bien que ces catastrophes résultent de faits naturels – ouragans, tremblements de terre et pluies torrentielles –, leurs effets négatifs ont été aggravés par des insuffisances dans le développement et la croissance urbains. Le coût humain, économique, politique et social qu'implique la prise en charge des urgences écologiques est immense. Il faudrait donc que la conception urbaine réduise la vulnérabilité des établissements face à de telles catastrophes. Nous devons adopter des techniques de construction qui minimisent les effets des mouvements de la terre et interdire la construction dans des zones où existe le risque d'inondations ou d'avalanches. Une politique écologique qui garantit une gestion viable des terres, empêche la déforestation et l'érosion, et assure une gestion appropriée de l'eau constitue la meilleure protection contre les catastrophes naturelles.

Le développement durable des centres urbains requiert l'élaboration de plans de développement qui tiennent compte des ressources naturelles disponibles, des besoins présents et futurs des communautés, de la

gestion des déchets et de la pollution, de l'accès aux services de base et aux transports et des études sur les effets sur l'environnement. Ces aspects techniques doivent aller de pair avec un processus continu de consultation démocratique et transparente avec les communautés concernées, pour répondre correctement à leurs besoins et attentes.

Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir dire que le Costa Rica dispose d'un programme communautaire actif pour la construction de logements, destiné à garantir le droit fondamental de tous les citoyens de notre pays à un logement décent. Les programmes sociaux dans mon pays cherchent à assurer à toutes les familles un logement sûr, l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services de destruction des ordures, un accès équitable aux soins et à un enseignement de qualité. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'ainsi – grâce à un ferme engagement politique –, que chacun pourra vivre décemment comme il le mérite.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Marc Nteturuye, chef de la délégation du Burundi.

M. Nteturuye (Burundi) : Permettez-moi tout d'abord d'adresser, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes sincères félicitations au Président de cette vingt-cinquième session extraordinaire et aux autres membres du Bureau en qui cette auguste Assemblée a placé sa pleine confiance. Je suis sûr qu'avec leur sagesse et leur riche expérience, cette importante rencontre sera couronnée de succès réel. Qu'ils soient assurés de l'appui de ma délégation pour la bonne réussite de nos travaux.

Je voudrais aussi rendre un vibrant hommage au Secrétariat général de l'ONU et au Centre des Nations Unies pour les établissements humains, pour la bonne préparation de ces assises, pour la qualité et la richesse des documents produits. Les stratégies et les recommandations toutes pertinentes qui ont été formulées au cours des différentes sessions préparatoires de cette Assemblée générale, ont montré à l'humanité toute entière l'importance des établissements humains dans le développement économique et social au cours de ce nouveau millénaire.

Avec une population d'environ 7 millions d'habitants, le Burundi est à la fois confronté à une forte densité de population – plus de 250 habitants au kilomètre carré – et à un taux de croissance démographique qui se situe parmi les plus élevés de

notre continent. La population est essentiellement rurale et le taux d'urbanisation burundais n'est que de 7 %. C'est pourquoi le Gouvernement du Burundi a initié une politique volontariste visant à développer les centres urbains secondaires afin d'alléger la pression démographique sur les rares terres agricoles.

Le Burundi a adopté cette politique afin de prévenir les effets néfastes qui résulteront, dans un avenir proche, des mouvements d'exode rural des populations en manque de terre à cultiver, d'une part, et en prévision du retour massif des réfugiés lorsque l'Accord de paix, signé le 28 août 2000, sera mis en application de façon effective, d'autre part.

Pour ce faire, il s'agit de doter les centres urbains secondaires du pays d'outils de planification et de gestion urbaines, de mettre en place des équipements collectifs et des infrastructures de base par le biais de la technique de haute intensité de main-d'oeuvre et de promouvoir l'emploi non agricole notamment à travers l'artisanat et les autres activités génératrices de revenus monétaires.

Le Gouvernement burundais considère que le logement constitue un droit fondamental de l'homme au même titre que l'alimentation et la santé. Avant la crise que connaît mon pays depuis 1993, le Gouvernement avait entrepris, avec l'aide de la population bénéficiaire et le concours de la coopération bilatérale et multilatérale, un vaste programme d'amélioration et de production de logements tant dans les centres urbains que dans les campagnes.

Des progrès remarquables étaient enregistrés de sorte que si le rythme des performances avait continué sur la même lancée, la couverture en logements décentes aurait dépassé le taux de 80 % des effectifs à la fin de l'année 2000.

Force est de constater hélas, que cette crise a fortement affecté le développement économique et social. Non seulement elle a emporté des dizaines de milliers de vies humaines et occasionné plusieurs centaines de milliers de réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays, mais elle a aussi provoqué la destruction de nombreux logements. Cette triste situation a montré à quel point le logement constitue un droit fondamental de l'homme au même titre que la vie.

Pour relever cette situation qui a profondément affecté les établissements humains et en application des

recommandations faites aux différentes réunions préparatoires de la Conférence d'Istanbul, le Gouvernement burundais a élaboré un programme national dont les axes principaux reposent sur la mise en oeuvre des actions suivantes : la reconstruction du tissu social déchiré par la crise sociopolitique; la réinstallation et la réinsertion sociale des personnes déplacées et rapatriées; la reconstruction des infrastructures socioéconomiques et des logements détruits par la guerre; la mise en oeuvre d'une politique de développement équilibré des centres urbains; la promotion de l'habitat, des services corollaires et la protection de l'environnement.

Cependant, ce programme ne peut être pleinement réalisé que dans un environnement de paix et de sécurité. C'est pourquoi le Gouvernement a initié et piloté avec l'appui de la communauté internationale un processus de paix, à travers les négociations interburundaises, en vue de parvenir à la réconciliation entre les fils et filles du pays. Globales et inclusives, et sous la médiation de S. E. Nelson Mandela, ces négociations ont abouti le 28 août 2000 à un accord politique, mais la paix ne viendra que lorsque la guerre aura cessé pour permettre l'application de l'accord ainsi signé.

Avec ce dernier, le Gouvernement est convaincu que la mise en oeuvre de son plan d'action de l'habitat pourra se faire dans de bonnes conditions. La récente Table ronde des bailleurs de fonds du Burundi, qui s'est tenue à Paris en décembre 2000, nous a donné beaucoup d'espoirs. C'était une conférence bien réussie. Un montant de près de 440 millions de dollars a été promis à notre pays pour appuyer le Gouvernement dans son programme de consolidation de la paix et de reconstruction nationale.

Je saisis cette occasion pour réitérer au nom de mon gouvernement nos sincères remerciements à l'égard des pays amis et organisations internationales pour l'appui et la sympathie qu'ils nous ont témoignés. Mon gouvernement souhaite que l'aide promise soit effectivement libérée aussitôt que possible.

Certes l'assistance consentie à Paris est significative, mais elle reste insuffisante face aux besoins immenses de reconstruction. C'est pourquoi, nous lançons encore une fois un appel à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts pour venir en aide au Gouvernement et à la population dans la réalisation du plan d'action national. Le

Gouvernement de la République du Burundi compte avec espoir et optimisme sur la générosité et la solidarité de la communauté internationale.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer au nom de mon gouvernement la nécessité de revitaliser et renforcer les moyens du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, qui doit continuer à jouer un rôle prépondérant dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ángel Edmundo Orellana Mercado, chef de la délégation du Honduras.

M. Orellana Mercado (Honduras) (*parle en espagnol*) : La délégation hondurienne a l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection comme Président de cette session extraordinaire, et nous remercions le Secrétaire général de sa déclaration à l'ouverture de cette session.

L'immigration interne des zones rurales vers les zones urbaines, cause principale du problème actuel des établissements humains, est un phénomène historique commun à tous les peuples. Mais aujourd'hui, alors que la mondialisation s'est associée aux facteurs traditionnels qui provoquent ce phénomène, lui fournissant des éléments qui le transforment en un problème qui touche tous les peuples de la même manière, ses manifestations ne sont plus seulement l'objet des politiques des gouvernements, mais elles sont devenues un thème fondamental dans les relations entre les pays.

La pression exercée sur les grandes villes par l'exode rural et l'établissement d'industries qui polluent l'environnement provoquent des dysfonctionnements importants dans les économies des pays en voie de développement, notamment dans les politiques et programmes destinés aux établissements humains.

Nos pays sont confrontés tous les jours avec davantage de préoccupation aux crises dues à la fourniture insuffisante des services de base, comme l'électricité, l'eau potable, la salubrité, etc. Ils font des efforts importants pour répondre aux effets destructeurs des mouvements désordonnés de population et aux activités industrielles, en particulier à la pollution de l'environnement qui est à la source d'une grande partie de nos problèmes les plus graves.

Néanmoins, récemment, un nouvel élément s'est ajouté et est venu aggraver le problème : la nature. Des catastrophes aux dimensions apocalyptiques se sont abattues sur des nations entières, détruisant l'appareil productif ou le frappant sévèrement.

Notre pays, le Honduras, a été une de ces victimes. Le Gouvernement dont le mandat tire à la fin a commencé par faire face aux conséquences désastreuses de l'ouragan Mitch, et pendant tout son mandat, la priorité fondamentale a été de relever la nation physiquement et moralement, travail pour lequel il a bénéficié de la solidarité inconditionnelle de la société civile.

Nos problèmes ont été multipliés en un instant, notamment ceux des établissements humains. Des villes entières ont disparu lorsque se sont déchaînées les forces aveugles de la nature, et de nombreux secteurs des zones rurales et urbaines ont été anéantis ou touchés sévèrement, particulièrement les plus vulnérables. Protéger la santé de ceux qui ont été touchés, fournir des logements à ceux qui ont été laissés à la merci des intempéries et créer les conditions nécessaires pour relancer l'économie, telles ont été les activités du Gouvernement actuel.

Notre problème de logement continue d'être un des plus fondamentaux mais, malgré l'ampleur de la catastrophe et le manque de ressources, nous pouvons affirmer avec satisfaction qu'on a avancé très positivement et fermement dans ce domaine avec, bien sûr, l'appui généreux et efficace de la communauté internationale. Des abris ont été fournis aux victimes, en attendant un logement permanent. L'environnement est une priorité dans tous les programmes et projets du Gouvernement, et notre capacité de production est maintenant opérationnelle, si pas totalement, au moins dans une proportion importante.

Naturellement, la gamme de questions en attente est considérable, mais les fondations ont été reconstruites et, en dépit des obstacles, le reste de la structure continue d'être édifié avec enthousiasme et détermination.

Ma délégation souscrit aux principes universels qui, nous l'espérons, seront adoptés dans la déclaration qui est en cours de négociation.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdallh Baali, chef de la délégation d'Algérie.

M. Baali (Algérie) : Nous voilà aujourd'hui réunis à New York pour procéder, ensemble, à un bilan rigoureux et lucide de ce qui a été accompli depuis Istanbul en matière d'établissements humains et de réfléchir ensemble aux mesures à prendre pour relever les défis posés par le développement durable, la protection de l'environnement, la promotion des droits de l'homme et l'élimination de la pauvreté et offrir ainsi à tous les habitants de la planète les conditions de vie dans la dignité et la sécurité auxquelles ils ont légitimement droit.

Depuis des temps immémoriaux, l'homme n'a eu de cesse d'associer le modèle idéal d'organisation communautaire – la cité – et l'inscription dans l'espace des formes de l'établissement humain.

Ainsi, en Algérie, la taille du ksar, de la casbah ou du village, soigneusement proportionnée aux ressources naturelles, les systèmes d'irrigation adaptés pour leur exploitation judicieuse et économique, de même que le tracé et la taille des voies, ainsi que le volume des constructions dessinées pour permettre à chacun de jouir de l'air et du soleil dans le respect du voisin, traduisent, dans la matière et la structure des établissements humains, toute une culture de la vie communautaire.

Ils témoignent dans le même temps de l'existence d'un double corps de règles : le premier, un véritable code de l'urbanisme gérant les rapports de l'habitation avec sa voisine, et le second régissant les conditions de l'utilisation de l'entretien et de l'aménagement des espaces communs en faisant appel à la solidarité communautaire appelée chez nous *touiza*, *taoussa* ou *thiwizi*.

Dans notre monde moderne, ces valeurs sont maintenant recherchées. Et, de ce point de vue, les notions de citoyenneté, de responsabilité partagée, de partenariat et de gouvernance qui ont cours aujourd'hui sont-elles en fait autre chose que l'expression fondamentale du principe que l'établissement humain est d'abord une communauté solidaire?

Le rappel de ce principe de solidarité nous paraît d'autant plus opportun et nécessaire que, partout dans le monde, les conditions de vie dans les villes, l'accroissement du nombre des sans-abri et des bidonvilles, le dénuement des campagnes, la remontée de la pauvreté et la récurrence des maladies infantiles sont loin de s'améliorer.

De plus, la concentration de populations poussées par la misère à la périphérie des villes et dans les zones à risques contribue à fragiliser les mal-logés et à aggraver leur sentiment d'insécurité dans les cadres urbains des pays en développement.

Le Programme pour l'habitat d'Istanbul offre, à cet égard, des perspectives et des cadres de coopération utiles et réalistes dont il convient de tirer profit.

Face à l'immensité des défis, il importe cependant qu'une véritable solidarité internationale fondée sur une aide massive au développement et sur l'effacement ou la reconversion de la dette en aide au logement, à la lutte contre la pauvreté et à la préservation de l'environnement se mette en place et vienne appuyer et consolider les actions prises au plan national ou régional.

L'urbanisation massive associée à la pauvreté soulève, à son tour, un certain nombre de questions rendues encore plus difficiles par la fragilité de la gouvernance et des finances locales, une gestion urbaine déficiente, ainsi que des concepts et des pratiques de gestion archaïques et dépassés qui requièrent des mesures décisives visant à la participation plus grande des autorités locales et des organismes chargés de la gestion du logement et de l'habitat en tant que partie intégrante d'une approche de cette question fondée sur les droits humains.

La sécurité d'occupation du logement contribue, quant à elle, à l'émergence d'une nouvelle approche de la politique de l'habitat fondée sur un souci d'améliorer l'accès des pauvres mais, également, de plus en plus des femmes, non seulement à un meilleur logement mais aussi aux services publics garantissant par là même le droit à un emploi décent et à la représentation politique aux plans local et national et à une égalité véritable entre les deux sexes.

Enfin, la gouvernance locale, en tant que transfert de pouvoirs vers les collectivités de base, signifie aussi la reconnaissance du droit des différentes catégories de la population à participer directement et effectivement aux décisions qui les concernent.

La multiplication et la diversité des manifestations symboliques à l'échelle de la planète, centrées sur l'environnement, le patrimoine et la ville, constituent pour nous une occasion renouvelée de rappeler nos responsabilités communes en ces domaines.

Aujourd'hui, les exigences de la mondialisation, la recherche légitime de la satisfaction des besoins du plus grand nombre pour l'accès à l'emploi, au logement, à la santé et à l'éducation semblent nous pousser inexorablement vers un développement basé sur la quantité, qui écartèle nos villes et distend nos villages.

La réponse aux principaux défis du troisième millénaire repose sur l'élévation de nos capacités créatrices, afin de rentrer dans l'universalité sans nous y dissoudre, et d'apporter des réponses conformes aux nouvelles nécessités, tout en nous inspirant des meilleurs apports de notre culture et de nos traditions.

Mus par cet esprit, nous devons ensemble, ici à New York, oeuvrer à concrétiser les deux objectifs majeurs en matière d'habitat : un logement adéquat pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde gagné par l'urbanisation et que la mondialisation transforme chaque un peu plus en un village global.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Rashid Alimov, chef de la délégation du Tadjikistan.

M. Alimov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : La vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale doit s'acquitter d'une tâche très importante : examiner et évaluer les progrès accomplis au cours des cinq années écoulées depuis l'adoption de la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains de façon à fixer des directives en vue d'autres progrès réalisés sur la base de nos expériences tant au niveau national qu'international.

Cela est particulièrement important maintenant, à l'ère de la mondialisation, au moment où des efforts acharnés sont en cours pour convenir de paramètres en vue de l'évolution future de ce phénomène, qui assureraient une répartition véritable et juste des mérites de la nouvelle économie entre les pays et entre toutes les couches de la population.

À notre avis, au cours des cinq années passées, beaucoup a été accompli, mais il reste manifestement encore beaucoup à faire.

Le Tadjikistan est un ferme partisan des objectifs du Programme pour l'habitat. Notre République fait des efforts considérables pour fournir à tous des logements décents, pour créer les conditions qui encourageront la société à participer à la recherche de

solutions aux questions essentielles et pour réaliser l'égalité entre les sexes.

Mais mon pays fait face à des difficultés considérables pour ce qui est de l'application du Programme pour l'habitat, difficultés résultant du conflit civil qui a fait des dizaines de milliers de sans-abri, et de la transition vers une économie de marché, difficultés exacerbées par le déclin économique et le manque de protection sociale. En outre, nous n'avons pas les moyens d'investir, ce qui nous pose un problème très grave. C'est pourquoi mon pays a un besoin absolument vital d'aide extérieure. Nous attachons une grande importance aux résultats de la conférence des donateurs, qui a eu lieu à Tokyo avec l'appui de l'ONU et de la Banque mondiale, pour la consolidation durable de la paix après le conflit au Tadjikistan. Nous espérons que les résultats de cette rencontre à Tokyo relanceront le développement de mon pays afin que nous puissions nous engager dans un processus de paix stable.

En dépit des difficultés, le Gouvernement tadjik compte faire tout son possible pour atteindre les objectifs de la Conférence d'Istanbul. À l'heure actuelle, nos priorités essentielles consistent à faire disparaître les séquelles du conflit dans les zones urbaines et à nous lancer dans la reconstruction économique dans la phase d'après-conflit. De ce point de vue, nous estimons très important qu'un des résultats de la présente session extraordinaire soit que la communauté internationale décide de multiplier les efforts en vue d'aider les pays ayant subi des conflits à mettre en place un développement durable pour les villes et autres centres de population. La paix et le développement durable au Tadjikistan sont de l'intérêt non seulement de mon pays et de toute la région d'Asie centrale, mais aussi de l'Europe et de la communauté internationale. Il est important de garantir une justice sociale à toute la population, en particulier à ses éléments les plus vulnérables.

Les objectifs du Programme sont notamment de parvenir à l'égalité entre les sexes en matière d'emploi et d'éducation, de promouvoir les femmes et de protéger la famille, la mère et l'enfant. En dépit des difficultés liées à cette période de transition, le Tadjikistan est en train d'élaborer un mécanisme national visant à assurer l'égalité des chances et des droits, notamment dans l'emploi et l'éducation. Mon gouvernement a mis au point des programmes de lutte contre la pauvreté dont l'application nous permettra de

résoudre un certain nombre de nouveaux problèmes, conformément à la Déclaration d'Istanbul.

Une autre priorité est le renforcement du système de soins de santé dans les zones urbaines et rurales car la santé de notre peuple est la plus importante des conditions préalables à la mise en oeuvre des objectifs de la Conférence d'Istanbul. Le développement durable repose sur la capacité d'un pays de garantir un niveau adéquat de soins de santé. Le système de soins de santé souffre d'un financement insuffisant et d'une pénurie de personnel qualifié. La détérioration des conditions économiques a eu pour principal effet de causer une dégradation des systèmes sanitaires dans les zones peuplées et a provoqué des épidémies, en particulier des maladies transmises par l'eau. Nous espérons que la préparation de l'Année internationale de l'eau douce qui sera célébrée en 2003, à l'initiative du Président du Tadjikistan, permettra à la communauté internationale de s'intéresser davantage au règlement de la question de l'accès universel à l'eau potable.

L'octroi de logements décents pour tous et la question des établissements humains requièrent des mesures urgentes afin de fournir de nouvelles sources de financement, en particulier auprès du secteur privé. Nous nous félicitons des dispositions de la Déclaration sur les villes et les établissements humains en ce nouveau millénaire.

Pour conclure, je voudrais insister sur le fait que nous sommes convaincus que, quelles que soient les difficultés que nous aurons à réaliser les objectifs d'Istanbul, une bonne motivation, des politiques bien conçues, et l'appui et la solidarité de la communauté internationale créeront les conditions nécessaires pour y parvenir.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne la parole à S. E. M. Nasser Al-Kidwa, chef de la délégation de Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) :
D'emblée, je souhaite informer l'Assemblée que les autres membres de la délégation palestinienne qui devaient arriver de Palestine n'ont pas pu venir participer aux travaux de la session extraordinaire, en raison du bouclage imposé par Israël, puissance occupante, sur les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Il va sans dire que nous condamnons cette mesure avec la plus grande fermeté.

Dans notre déclaration écrite, dont des exemplaires sont à la disposition des participants, nous examinons l'importance de la présente session extraordinaire et l'importance également qu'il y a à mettre en oeuvre la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat. Nous y abordons aussi les problèmes les plus importants, notamment ceux que connaissent les pays en développement, en particulier en Afrique.

Les Palestiniens connaissent nombre des problèmes auxquels font face d'autres peuples, en particulier dans les pays en développement mais ils souffrent en outre d'un problème particulier, qui exige une solution urgente. Depuis 34 ans, en effet, le peuple palestinien subit le joug de l'occupation étrangère israélienne. Les politiques et les actes de répression des autorités d'occupation ont des effets néfastes sur tous les aspects de la vie du peuple palestinien, notamment les aspects socioéconomiques, et mettent en péril l'existence même de ce peuple.

Les aspects les plus graves de la colonisation des territoires palestiniens occupés sont le transfert de populations civiles de la puissance occupante vers les territoires occupés, la construction de colonies israéliennes de peuplement et la confiscation continue de terres palestiniennes. À ce jour, la puissance occupante continue de construire et d'agrandir ses colonies de peuplement, de transférer davantage de colons, de construire des routes de contournement et de confisquer davantage de terres palestiniennes et de ressources naturelles pour des activités qui sont toutes illégales au regard du droit international.

Ces activités d'implantation de colonies de peuplement ont pour but de modifier le statut juridique, la nature géographique et la composition démographique des territoires palestiniens occupés. Il existe aujourd'hui plus de 200 colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Malgré le processus de paix, aucun gouvernement israélien n'a cessé ces activités illégales. Les conséquences actuelles et à long terme de ces pratiques israéliennes sont extrêmement préjudiciables aux conditions de vie du peuple palestinien, aux efforts qu'il déploie pour parvenir à un développement durable et aux perspectives de paix dans la région. Les conséquences des activités illégales d'Israël en matière de colonies de peuplement ont été particulièrement prononcées à Jérusalem-Est occupée où, depuis des décennies, le Gouvernement israélien confisque des

terres palestiniennes et construit et agrandi des colonies de peuplement à un rythme accéléré au mépris total du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les pratiques de la puissance occupante – dont l'objectif est de judaïser la ville – ont modifié non seulement les limites municipales de la ville, mais aussi la nature géographique et la composition démographique de Jérusalem. Elles en ont également affecté le caractère historique et culturel.

Une autre question relative aux établissements humains préoccupe depuis des décennies les Palestiniens. Il s'agit de la situation désespérée des réfugiés et des personnes déplacées de Palestine. Depuis 1948, les réfugiés palestiniens, dont le nombre s'élève aujourd'hui à quelque 3,8 millions de personnes qui représentent la population de réfugiés la plus importante et la plus ancienne au monde, vivent dans ce qui devait être des camps et des abris temporaires, en attendant de recouvrer leurs foyers et leurs biens.

Depuis plus de 53 ans, ces réfugiés vivent dans des habitations exiguës et surpeuplées, sans accès aux services de base tels que des systèmes de santé adéquats et des routes goudronnées, et ils vivent dans de vieilles infrastructures qui menacent de s'écrouler. En fait, les camps de réfugiés de Gaza sont parmi les localités les plus peuplées du monde. En outre, le taux de pauvreté et de chômage parmi les réfugiés palestiniens est très élevé et continue d'augmenter substantiellement, surtout durant les derniers événements affectant le peuple palestinien vivant sous

occupation. À cet égard, notre déclaration aborde nécessairement les pratiques auxquelles la puissance occupante se livre depuis le 28 septembre 2000 et à leurs effets catastrophiques.

Nous voudrions saisir l'occasion qui nous est donnée par la présente session extraordinaire pour réaffirmer la nécessité, pour la communauté internationale, de déployer davantage d'efforts en vue d'accélérer le processus de règlement des problèmes douloureux du peuple palestinien. Il faudra s'efforcer de régler les nombreuses difficultés qui continuent de saper la mise en oeuvre de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat, et notamment les objectifs de l'élimination de la pauvreté et de la discrimination, de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, et de la garantie des besoins élémentaires tels que l'éducation, l'alimentation, une bonne espérance de vie, des soins de santé, et surtout des conditions d'habitation adéquates pour tous. En ce qui nous concerne, la mesure la plus urgente et la plus importante consiste à mettre fin à l'occupation israélienne dont est victime le peuple palestinien.

La séance est levée à 13 h 05.